



Commission scolaire  
**Pierre-Neveu**  
525, rue de la Madone  
Mont-Laurier (Québec) J9L 1S4  
Téléphone: (819) 623-4114  
www.cspn.qc.ca

***PROCÈS-VERBAL** d'une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire Pierre-Neveu tenue le mardi 1<sup>er</sup> septembre 2015, au bureau administratif de la Commission scolaire, au 525, rue de la Madone, Mont-Laurier, à compter de 19 h 00.*

*Sont présents le président Normand Bélanger et les commissaires Wassyli Chamula, Pierre Charbonneau, Nathalie Dallaire, Isabelle Gaudreau, Stéphane Gauthier, Benoit-N. Legault, Marie-Hélène Parent, Nancy Roussel ainsi que la commissaire-parent pour le EHDAA Chantal Coutu, la commissaire-parent pour le primaire Joanie Thibault et la commissaire-parent pour le secondaire Karine Chalifoux.*

*Sont également présents la directrice générale, M<sup>me</sup> Claudine Millaire, le directeur du service des ressources informatiques et matérielles, M. Hugo Charbonneau, la directrice du service des ressources humaines, M<sup>me</sup> Manon Plouffe et le secrétaire général, M. Claude Boudrias.*

## **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le président, M. Normand Bélanger, préside la rencontre. La séance est ouverte à 19 h 00.

## **2. VÉRIFICATION DU QUORUM**

Après la prise des présences, le secrétaire général, M. Claude Boudrias, confirme qu'il y a quorum.

## **3. CC-2015-09-1486 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le commissaire Benoit-N. Legault propose que l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. Ouverture de la séance.
2. Vérification du quorum.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 juin 2015 :
  - 4.1 Adoption.
  - 4.2 Suivi.
5. Période de questions et correspondance des élèves.
6. Période de questions du public (10 minutes).
7. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources humaines :
  - 7.1 Plan d'effectif du personnel de l'adaptation scolaire.
  - 7.2 Plan d'effectif du personnel en service de garde.
8. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources informatiques et matérielles :
  - 8.1 Appui à un projet de terrain de basketball à l'École Polyvalente Saint-Joseph.
  - 8.2 Vente d'une partie de terrain : secteur de l'école Jean-XXIII.
9. Enjeu(x) politique(s) :
  - 9.1 Substitut au Conseil général de la FSCQ.

- 9.2 Demande de révision d'une décision 2015-104.
- 9.3 Contrat de contremaître forestier au CFP de Mont-Laurier.
- 9.4 Nomination des commissaires aux différents comités de la Commission scolaire.
- 10. Sujet(s) relatif(s) à la Direction générale :
  - 10.1 Rapport de délégation de la direction générale pendant la période estivale.
  - 10.2 Calendrier des séances de travail.
  - 10.3 Priorités de la direction générale.
    - 10.3.1 Bilan 2014-2015.
    - 10.3.2 Priorités 2015-2016.
  - 10.4 Rentrée scolaire 2015-2016.
- 11. Information :
  - 11.1 Rapport de la présidence.
  - 11.2 Rapports du comité exécutif 16 juin et 18 août 2015.
  - 11.3 Rapports de délégation ou de représentation.
    - 11.3.1 Comptes rendus du comité consultatif de transport du 9 et 16 juin 2015.
    - 11.3.2 Procès-verbal du TACAL 2015-04-22.
    - 11.3.3 Compte rendu du comité de gouvernance et d'éthique du 25 août 2015.
  - 11.4 Rapport des commissaires-parents.
  - 11.5 Rapport de la direction générale.
- 12. Période de questions du public (10 minutes).
- 13. Autres affaires :
  - 13.1 Date de présentation du rapport annuel.
- 14. Correspondance.
- 15. Dépôt de documents :
  - 15.1 Factures de plus de 15 000 \$.
  - 15.2 Code d'éthique et de déontologie des commissaires.
  - 15.3 Article de journal : Surabondance de démocratie.
- 16. Questions et commentaires des commissaires (10 minutes).
- 17. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **4. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 JUIN 2015**

##### **4.1 CC-2015-09-1487 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 JUIN 2015**

---

La commissaire Nathalie Dallaire propose que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 juin 2015 soit adopté tel qu'expédié par le secrétaire général, sans que ce dernier soit tenu d'en faire lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **4.2 SUIVI**

##### 7.1 Budget 2015-2016

La directrice générale, M<sup>me</sup> Claudine Millaire, nous informe que la commission scolaire a reçu l'autorisation d'avoir un budget déficitaire de 277 691 \$.

## **5. PÉRIODE DE QUESTIONS ET CORRESPONDANCE DES ÉLÈVES**

Il n'y a aucune question des élèves.

## **6. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC (10 minutes)**

Il n'y a aucune question du public.

## **7. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES :**

### **7.1 CC-2015-09-1488 : PLAN D'EFFECTIF : SECTEUR DE L'ADAPTATION SCOLAIRE**

**Description de la situation :** Le plan d'effectif du personnel régulier dans le secteur de l'adaptation scolaire, comportant 15 postes à caractère cyclique à temps plein (plus de 75 % de tâche) et 48 postes à caractère cyclique à temps partiel (moins de 75 % de tâche), dont les rappels se sont fait entre le 25 et le 28 aout 2015, jusqu'à leur mise à pied temporaire en juin 2016, doit être adopté annuellement.

**VU** le respect des dispositions de la convention collective, particulièrement des clauses 7-3.23 et 7-3.28 prévoyant les modalités de consultation et de dotation des postes;

**IL EST PROPOSÉ PAR** la commissaire Nancy Roussel

**D'ACCEPTER** le plan d'effectif du personnel régulier dans le secteur de l'adaptation scolaire pour l'année scolaire 2015-2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **7.2 CC-2015-09-1489 : PLAN D'EFFECTIF : SECTEUR DES SERVICES DE GARDE**

**Description de la situation :** Le plan d'effectif du personnel régulier dans le secteur des services de garde, comportant 16 postes à caractère cyclique à temps plein (plus de 75 % de tâche) et 26 postes à caractère cyclique à temps partiel (moins de 75 % de tâche), dont les rappels se sont fait entre le 19 et le 21 aout 2015, jusqu'à leur mise à pied temporaire en juin 2016, doit être adopté annuellement.

**VU** le respect des dispositions de la convention collective, particulièrement des clauses 7-3.36 et 7-3.37 prévoyant les modalités de consultation et de dotation des postes;

**IL EST PROPOSÉ PAR** la commissaire Joanie Thibault

**D'ACCEPTER** le plan d'effectif du personnel régulier dans le secteur des services de garde pour l'année scolaire 2015-2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**8. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES INFORMATIQUES ET MATÉRIELLES :**

**8.1 CC-2015-09-1490 : APPUI À UN PROJET DE TERRAIN DE BASKETBALL À L'ÉCOLE POLYVALENTE SAINT-JOSEPH**

---

**Description de la situation :** La Commission scolaire Pierre-Neveu possède un terrain peu aménagé et sous-utilisé à proximité du bâtiment Le Pavillon (854072) et celui-ci serait un endroit à privilégier afin d'accueillir un terrain de basketball ainsi qu'un espace vert. De plus, le Programme de soutien aux installations sportives et récréatives (phase III) du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, permet de financer jusqu'à 50 % d'un projet de cette nature.

**ATTENDU** l'importance de promouvoir la participation des élèves à la vie éducative;

**ATTENDU** l'importance de promouvoir les saines habitudes de vie et à l'organisation d'activités sportives;

**ATTENDU QUE** la Commission scolaire Pierre-Neveu possède un terrain peu aménagé et sous-utilisé à proximité du bâtiment Le Pavillon et que celui-ci serait un endroit à privilégier afin d'accueillir un terrain de basketball ainsi qu'un espace vert;

**ATTENDU** l'absence de terrain de basketball de qualité dans le secteur de la Ville de Mont-Laurier;

**ATTENDU** le programme de soutien aux installations sportives et récréatives (phase III) du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, permettant de financer jusqu'à 50 % du projet si jugé admissible;

**IL EST PROPOSÉ PAR** la commissaire Marie-Hélène Parent

**D'APPUYER** le projet de terrain de basketball à l'EPSJ.

**DE PARTICIPER** financièrement au projet jusqu'à concurrence de 80 000 \$, conditionnel à l'acceptation de la réalisation du projet de terrain de basketball déposé au ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**8.2 CC-2015-09-1491 : VENTE D'UNE PARTIE DE TERRAIN : SECTEUR DE L'ÉCOLE JEAN-XXIII**

---

**Description de la situation :** L'entreprise Gestion Therrien-Larivière inc. désire se porter acquéreur d'une parcelle de terrain de la Commission scolaire Pierre-Neveu située près de l'école Jean-XXIII.

Cette compagnie a récemment acheté l'ancien kiosque touristique de la Ville de Mont-Laurier pour le convertir en salon de coiffure. Ces derniers désirent construire un stationnement d'environ 10-12 places en minimisant l'impact sur l'espace vert au coin de la rue de la Madone.

**ATTENDU** l'intérêt de l'entreprise Gestion Therrien-Larivière inc. à acquérir une parcelle de terrain près de l'école Jean-XXIII pour le convertir en espace de stationnement;

**ATTENDU QUE** la superficie du terrain convoitée pourrait atteindre 4 000 pieds carrés;

**ATTENDU QUE** la Commission scolaire Pierre-Neveu n'utilise pas cette partie de terrain et ne prévoit pas en avoir besoin à long terme;

**ATTENDU QUE** ce projet de stationnement aura un impact négligeable sur les activités à l'école Jean-XXIII (peu de circulation et loin);

**ATTENDU QUE** l'offre proposée est de 8 \$/pied carré;

**ATTENDU** la vérification du service des ressources matérielles auprès d'un évaluateur accrédité et que le prix du marché (plus-value pour l'acquéreur) se situe entre 8 \$ et 10 \$/pied carré (terrain enclavé de second rang sur le boulevard Albiny-Paquette);

**ATTENDU QUE** tous les frais reliés à cette transaction (arpenteur et notaire) seraient à la charge de l'acquéreur;

**ATTENDU QUE** cette transaction est conditionnelle à l'acceptation par la Société Québécoise des Infrastructures (SQI) telle que le prévoit la réglementation sur la disposition des actifs immobiliers des commissions scolaires;

**IL EST PROPOSÉ PAR** le commissaire Stéphane Gauthier

**D'ACCEPTER** la vente d'une partie de terrain près de l'école Jean-XXIII pour une superficie pouvant atteindre 2 500 pieds carrés à un coût unitaire de 8 \$/pied carré.

**D'AUTORISER** la directrice générale de la commission scolaire, M<sup>me</sup> Claudine Millaire, à signer tous les documents relatifs à cette vente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **9. ENJEU(X) POLITIQUE(S) :**

### **9.1 CC-2015-09-1492 : SUBSTITUT AU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA FCSQ**

**Description de la situation :** La Commission scolaire Pierre-Neveu est membre de la Fédération des Commissions scolaires du Québec (FCSQ). Le président ou la présidente est membre d'office du Conseil général. Parmi les pouvoirs réservés au Conseil, il y a celui d'exécuter les décisions de l'assemblée générale et de mettre en application les résolutions de cette dernière concernant les politiques générales, les objectifs et les grandes lignes d'action; il conseille également l'assemblée générale dans le choix de ces politiques, objectifs et grandes lignes d'action. Le Conseil général tient au moins trois séances annuellement.

**ATTENDU QUE** la Commission scolaire Pierre-Neveu est membre de la FCSQ;

**ATTENDU** l'importance que la Commission scolaire Pierre-Neveu soit représentée lors du Conseil général de la FCSQ;

**ATTENDU QUE** le Conseil général exécute les décisions de l'assemblée générale et met en application les résolutions de cette dernière concernant les politiques générales, les objectifs et les grandes lignes d'action;

**IL EST PROPOSÉ PAR** le commissaire Stéphane Gauthier

**DE NOMMER** le commissaire Pierre Charbonneau substitut au Conseil général de la FCSQ.

Le président, M. Normand Bélanger, siège d'office au Conseil général.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **9.2 CC-2015-09-1493 : DEMANDE DE RÉVISION D'UNE DÉCISION 2015-104**

**Description de la situation :** Le conseil des commissaires doit se prononcer sur une demande de révision d'une décision. Le comité de révision, formé des membres du comité de gouvernance et d'éthique, a étudié la demande et a entendu les représentations.

**ATTENDU** les données présentées sur l'organisation scolaire;

**ATTENDU** les arguments présentés par le parent;

**ATTENDU** la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique;

**IL EST PROPOSÉ PAR** la commissaire Nathalie Dallaire

**DE REFUSER** la demande de révision de décision 2015-104.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **9.3 CC-2015-09-1494 : CONTRAT DE CONTREMAITRE FORESTIER AU CFP DE MONT-LAURIER**

**Description de la situation :** Suite au désistement du précédent candidat, nous devons pourvoir, de façon temporaire, le poste de contremaître forestier au Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier (CFP), en octroyant un contrat débutant le 7 septembre 2015 et se terminant le 1<sup>er</sup> avril 2016.

**ATTENDU** le désistement du candidat au poste de contremaitre forestier;

**ATTENDU** la possibilité d'octroyer un contrat débutant le 7 septembre 2015 et se terminant le 1<sup>er</sup> avril 2016;

**ATTENDU QUE** ce contrat permettrait de pourvoir le poste de contremaitre forestier pour l'année 2015-2016;

**ATTENDU QUE** le comité de sélection des gestionnaires s'est rencontré pour étudier une candidature afin de pourvoir le poste de contremaitre forestier au CFP de Mont-Laurier;

**ATTENDU** la recommandation dudit comité;

**IL EST PROPOSÉ PAR** la commissaire Isabelle Gaudreau

**DE PROCÉDER** à l'octroi d'un contrat à M. Steve Parslow pour le poste de contremaitre forestier pour la période débutant le 8 septembre 2015 et se terminant le 1<sup>er</sup> avril 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **9.4 CC-2015-09-1495 : NOMINATION DES COMMISSAIRES AUX DIFFÉRENTS COMITÉS DE LA COMMISSION SCOLAIRE**

---

**Description de la situation :** La Commission scolaire est administrée par un conseil des commissaires. La *Loi sur l'instruction publique* oblige la Commission scolaire à instituer divers comités. Dans le cadre de ses fonctions et de ses pouvoirs, le conseil des commissaires peut instituer d'autres comités et y mandater des commissaires.

**VU** l'article 188 de la *Loi sur l'instruction publique* qui oblige la Commission scolaire à instituer un comité consultatif de transport;

**VU** l'article 193.1 de la *Loi sur l'instruction publique* qui oblige la Commission scolaire à instituer un comité de gouvernance et d'éthique;

**VU** l'article 193.1 de la *Loi sur l'instruction publique* qui oblige la Commission scolaire à instituer un comité des ressources humaines;

**VU** l'article 193.1 de la *Loi sur l'instruction publique* qui oblige la Commission scolaire à instituer un comité de vérification;

**ATTENDU QUE** le fonctionnement de la Commission scolaire requiert la présence de commissaires sur différents comités;

**ATTENDU QUE** le président, M. Normand Bélanger, est d'office membre de tous les comités;

**IL EST PROPOSÉ PAR** le commissaire Benoit-N. Legault

**DE RECONDUIRE** les commissaires sur les différents comités de la Commission scolaire :

<b>Comités</b>	<b>Nominations 2014-2015</b>	<b>Nominations 2015-2016</b>
Comité consultatif des transports*	Bélangier, Normand Gaudreau, Isabelle Parent, Marie-Hélène Chalifoux, Karine	Président : Bélangier, Normand Commissaire : Gaudreau, Isabelle Commissaire : Parent, Marie-Hélène C-parent : Chalifoux, Karine
Comité de vérification*	Bélangier, Normand Gauthier, Stéphane Dallaire, Nathalie	Président : Bélangier, Normand Commissaire : Gauthier, Stéphane Commissaire : Dallaire, Nathalie
Comité de gouvernance et d'éthique*	Bélangier, Normand Charbonneau, Pierre Roussel, Nancy Thibault, Joanie	Président : Bélangier, Normand Commissaire : Charbonneau, Pierre Commissaire : Roussel, Nancy C-parent : Thibault, Joanie
Comité des améliorations, maintien et transformations du parc immobilier	Bélangier, Normand Legault, Benoit-N. Roussel, Nancy	Président : Bélangier, Normand Commissaire : Legault, Benoit-N. Commissaire : Roussel, Nancy
Comité des ressources humaines*	Bélangier, Normand Charbonneau, Pierre Parent, Marie-Hélène Dallaire, Nathalie (substitut)	Président : Bélangier, Normand Commissaire : Charbonneau, Pierre Commissaire : Parent, Marie-Hélène C-substitut : Dallaire, Nathalie

\* **Comité obligatoire selon la LIP requérant la présence de commissaires.**



## **10. SUJET(S) RELATIF(S) À LA DIRECTION GÉNÉRALE :**

### **10.1 Rapport de délégation de la direction générale pendant la période estivale**

La directrice générale, M<sup>me</sup> Claudine Millaire, présente son rapport de délégation pour la période estivale conformément à l'article 3.1 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires* :

- Modification au plan d'effectif du personnel de soutien.

### **10.2 Calendrier des séances de travail**

Les membres discutent du projet des séances de travail pour l'année 2015-2016. Des suggestions peuvent être acheminées à la directrice générale.

### **10.3 Priorités de la direction générale**

#### 10.3.1 Bilan 2014-2015

La directrice générale, M<sup>me</sup> Claudine Millaire, présente le bilan des priorités 2014-2015.

#### 10.3.2 Priorités 2015-2016

La directrice générale, M<sup>me</sup> Claudine Millaire, présente ses priorités pour l'année 2015-2016.

### **10.4 Rentrée scolaire 2015-2016**

La directrice générale, M<sup>me</sup> Claudine Millaire, informe les membres des inscriptions en 2015-2016 et des modifications à l'organisation scolaire.

## **11. INFORMATION**

### **11.1 Rapport du président**

Le président, M. Normand Bélanger, présente son rapport.

### **11.2 Rapports du comité exécutif 16 juin et 18 août 2015**

Les procès-verbaux du comité exécutif du 16 juin et du 18 août 2015 sont déposés.

### **11.3 Rapports de délégation ou de représentation**

#### 11.3.1 Comptes rendus du comité consultatif de transport du 9 et 16 juin 2015

La commissaire Marie-Hélène Parent résume les rencontres.

#### 11.3.2 Procès-verbal du TACAL 2015-04-22

Le procès-verbal est déposé.

### 11.3.3 Compte rendu du comité de gouvernance et d'éthique du 25 aout 2015

Le président, M. Normand Bélanger, résume la rencontre.

### **11.4 Rapport des commissaires-parents**

La commissaire-parent pour les EHDAA, M<sup>me</sup> Chantal Coutu, résume la rencontre du 15 juin dernier.

### **11.5 Rapport de la direction générale**

La directrice générale, M<sup>me</sup> Claudine Millaire dépose son rapport.

## **12. PÉRIODE QUESTION DU PUBLIC**

Il n'y a aucune question du public.

## **13. AUTRE AFFAIRE**

### **13.1 Date de présentation du rapport annuel**

La date pour la présentation du rapport annuel est fixée au 11 février 2016, 16 h 00.

## **14. CORRESPONDANCE**

Il n'y a aucune correspondance.

## **15. DÉPÔT DE DOCUMENTS :**

### **15.1 Factures de plus de 15 000 \$**

Dépôt de la liste des factures de plus de 15 000 \$ pour la période du 16 mai au 15 aout 2015.

### **15.2 Code d'éthique et de déontologie des commissaires**

Le président, M. Normand Bélanger, demande aux membres de procéder à la mise à jour de leur déclaration d'intérêt.

### **15.3 Article de journal – Surabondance de démocratie**

Le président, M. Normand Bélanger, commente l'article.

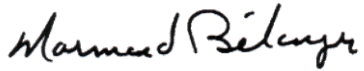
## **16. QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES COMMISSAIRES**

Le commissaire Benoit-N. Legault s'informe de l'état des travaux. M<sup>me</sup> Millaire informe les membres de la situation.

**17. CC-2015-09-1496 : LEVÉE DE LA SÉANCE**

La commissaire-parent Karine Chalifoux propose la levée de la séance à 21 h 55.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



---

**Normand Bélanger, président**



---

**Claude Boudrias, secrétaire général**

**PROCÈS-VERBAL** d'une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire Pierre-Neveu tenue le mardi 6 octobre 2015, au bureau administratif de la Commission scolaire, au 525, rue de la Madone, Mont-Laurier, à compter de 19 h 00.

Sont présents le président Normand Bélanger et les commissaires Pierre Charbonneau, Isabelle Gaudreau, Benoit-N. Legault, Nancy Roussel ainsi que la commissaire-parent pour le EHDAA Chantal Coutu et la commissaire-parent pour le primaire Joanie Thibault. Le commissaire Stéphane Gauthier assiste à la rencontre par audioconférence.

Les commissaires Wassyli Chamula, Nathalie Dallaire et Marie-Hélène Parent sont absents.

Le poste de commissaire-parent pour le secondaire est vacant.

Sont également présents la directrice générale, M<sup>me</sup> Claudine Millaire et le secrétaire général, M. Claude Boudrias.

## **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le président, M. Normand Bélanger, préside la rencontre. La séance est ouverte à 19 h 00.

## **2. VÉRIFICATION DU QUORUM**

Après la prise des présences, le secrétaire général, M. Claude Boudrias, confirme qu'il y a quorum.

## **3. CC-2015-10-1497 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le commissaire Benoit-N. Legault propose que l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. Ouverture de la séance.
2. Vérification du quorum.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> septembre 2015 :
  - 4.1 Adoption.
  - 4.2 Suivi.
5. Période de questions et correspondance des élèves.
6. Période de questions du public.
7. Enjeu(x) politique(s) :
  - 7.1 Bourses d'études 2015-2016.
  - 7.2 Nomination : Coordonnateur ou coordonnatrice des services de l'enseignement.
  - 7.3 Appui à l'école publique.
  - 7.4 Semaine des professionnelles et professionnels de l'éducation.
8. Information :
  - 8.1 Rapport de la présidence.
  - 8.2 Rapports du comité exécutif – 15 septembre 2015.

- 8.3 Rapports de délégation ou de représentation.
  - 8.3.1 Comité consultatif des services aux EHDAA – 10 juin 2015.
  - 8.3.2 Comité de sélection des gestionnaires – 1<sup>er</sup> octobre 2015.
- 8.4 Rapport des commissaires-parents.
- 8.5 Rapport de la direction générale.
- 9. Période de questions du public.
- 10. Autre affaire.
- 11. Correspondance.
- 12. Dépôt de documents :
  - 12.1 Factures de plus de 15 000 \$.
  - 12.2 Rapport annuel du protecteur de l'élève 2014-2015.
- 13. Questions et commentaires des commissaires.
- 14. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **4. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2015**

##### **4.1 CC-2015-10-1498 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2015**

---

La commissaire Isabelle Gaudreau propose que le procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> septembre 2015 soit adopté tel qu'expédié par le secrétaire général, sans que ce dernier soit tenu d'en faire lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **4.2 SUIVI**

##### 8.2 Vente d'une partie de terrain : secteur de l'école Jean-XXIII

La directrice générale, Mme Claudine Millaire, informe les membres du conseil que le processus suit son cours.

##### 9.2 Demande de révision d'une décision 2015-104

La directrice générale, Mme Claudine Millaire, informe les membres du conseil que le service de garde ouvrira plus tôt pour accommoder le parent.

#### **5. PÉRIODE DE QUESTIONS ET CORRESPONDANCE DES ÉLÈVES**

Il n'y a aucune question des élèves.

#### **6. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Il n'y a aucune question du public.

M<sup>me</sup> Danielle Nault du Syndicat du personnel de l'enseignement des Hautes-Rivières (SPEHR)

dépose un projet de lettre dénonçant les compressions budgétaires et elle distribue des macarons « Unis pour l'éducation publique ».

## **7. ENJEU(X) POLITIQUE(S) :**

### **7.1 CC-2015-10-1499 : BOURSES D'ÉTUDES 2015-2016**

**Description de la situation :** Afin d'encourager l'excellence et la persévérance scolaire, le conseil des commissaires en collaboration avec le Regroupement des commissions scolaires des Laurentides souhaite souligner le rendement et le travail soutenu en accordant des bourses d'études aux élèves des différents secteurs de formation de la Commission scolaire Pierre-Neveu.

**ATTENDU** la contribution financière du Regroupement des commissions scolaires des Laurentides;

**ATTENDU** l'importance accordée à la persévérance scolaire par la Commission scolaire Pierre-Neveu;

**ATTENDU** l'importance d'encourager l'excellence et d'aider les jeunes à poursuivre leurs études;

**ATTENDU** l'importance de souligner le rendement scolaire et le travail soutenu;

**IL EST PROPOSÉ PAR** le commissaire Pierre Charbonneau

**D'ACCORDER** les bourses suivantes pour l'année scolaire 2015-2016 :

Une bourse de 500 \$ pour l'excellence ou la persévérance à un élève du Centre Christ-Roi;

Une bourse de 250 \$ pour l'excellence ou la persévérance à un élève du Centre l'Impact;

Une bourse de 500 \$ pour l'excellence ou la persévérance à un élève du Centre de formation professionnelle;

Une bourse de 500 \$ pour la persévérance à un élève ayant diplômé avant 20 ans du Centre de formation professionnelle;

Une bourse de 500 \$ pour l'excellence ou la persévérance à un élève de l'École Polyvalente Saint-Joseph;

Une bourse de 250 \$ pour l'excellence ou la persévérance à un élève de l'École du Méandre;

Une bourse de 250 \$ à un élève inscrit dans un parcours de formation d'un métier semi-spécialisé de l'École Polyvalente Saint-Joseph;

Une bourse de 250 \$ à un élève inscrit dans un parcours de formation d'un métier semi-spécialisé de l'École du Méandre ou du Centre l'Impact;

Une bourse de 250 \$ à un élève inscrit au Centre de formation en entreprise et récupération (CFER).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M<sup>me</sup> Nancy Roussel se joint à la séance, il est 19 h 15.

## **7.2 CC-2015-10-1500 : NOMINATION : COORDONNATEUR OU COORDONNATRICE DES SERVICES DE L'ENSEIGNEMENT**

---

**Description de la situation :** Un poste de coordonnateur ou coordonnatrice est vacant au service des ressources éducatives suite à la nomination de sa détentrice dans un autre poste de personnel-cadre. Suite à l'affichage du concours C-01-15-16, le comité de sélection des gestionnaires s'est réuni pour procéder aux entrevues des candidats afin de pourvoir le poste de coordonnateur ou coordonnatrice des services de l'enseignement.

**ATTENDU QU'**un poste de coordonnateur ou coordonnatrice est vacant au service des ressources éducatives;

**ATTENDU** l'affichage du concours C-01-15-16;

**ATTENDU QUE** le comité de sélection des gestionnaires s'est réuni pour procéder aux entrevues des candidats afin de pourvoir le poste de coordonnateur ou coordonnatrice des services de l'enseignement;

**ATTENDU** la recommandation dudit comité;

**IL EST PROPOSÉ PAR** la commissaire Joanie Thibault

**D'OCTROYER** le poste de coordonnatrice des services de l'enseignement à M<sup>me</sup> Mylène Guénette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **7.3 CC-2015-10-1501 : APPUI À L'ÉCOLE PUBLIQUE**

**Description de la situation :** Dans le contexte actuel des compressions budgétaires et du renouvellement des conventions collectives (personnel enseignant, personnel professionnel et personnel de soutien), le conseil des commissaires tient à réitérer son engagement envers l'école publique et demande au gouvernement d'assurer les conditions afin d'offrir des services de qualité.

**ATTENDU QUE** la mission de l'école publique est d'éduquer, de qualifier et de socialiser tous les élèves;

**ATTENDU QUE** l'école publique offre des services éducatifs à toutes les catégories d'élèves sans distinction aucune et qu'elle doit s'assurer de la réussite et de la qualification du plus grand nombre d'élèves;

**ATTENDU** les compressions budgétaires successives imposées à l'endroit de l'école publique au sein du réseau des commissions scolaires du Québec;

**ATTENDU QUE** la Commission scolaire Pierre-Neveu (CSPN) doit composer depuis six ans avec des compressions majeures et récurrentes;

**ATTENDU** la grande importance du personnel dans la vie scolaire quotidienne des élèves, dans leur motivation à réussir et finalement, dans leur réussite;

**ATTENDU QUE** les efforts budgétaires réalisés par la CSPN et ses établissements ont des effets sur la mobilisation du personnel et les conditions d'apprentissage des élèves;

**ATTENDU** les négociations en cours avec les centrales syndicales pour le renouvellement des conventions collectives (personnel enseignant, personnel professionnel et personnel de soutien);

**ATTENDU QU'**un climat harmonieux dans un établissement est favorable au cheminement éducatif et à la réussite des élèves;

**IL EST PROPOSÉ PAR** la commissaire Chantal Coutu

**DE RÉITÉRER** notre foi en une école publique de qualité, ouverte à toutes les clientèles et axée sur la réussite du plus grand nombre d'élèves.

**DE TÉMOIGNER** de notre reconnaissance au personnel pour le travail hautement appréciable dans le quotidien scolaire de ses élèves malgré le contexte des compressions budgétaires qui prévaut depuis plusieurs années.

**DE DEMANDER** au gouvernement québécois de nous donner les moyens financiers, organisationnels et matériels suffisants pour poursuivre, entre autres, notre mission de veiller à la qualité des services éducatifs et à la réussite des élèves en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population.

**DE PRIER** instamment les parties à la table des négociations de travailler ensemble pour résoudre promptement et en toute équité les négociations des conventions collectives, et ce, à la satisfaction des parties.

**DE TRANSMETTRE** la présente résolution à la Fédération des commissions scolaires du Québec, aux autres commissions scolaires du Québec et au ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **7.4 CC-2015-10-1502 : SEMAINE DES PROFESSIONNELLES ET DES PROFESSIONNELS DE L'ÉDUCATION**

---

**Description de la situation :** La semaine des professionnelles et professionnels de l'éducation se déroule cette année du 15 au 21 novembre 2015.

**ATTENDU QUE** la semaine des professionnelles et professionnels de l'éducation se déroule cette année du 15 au 21 novembre 2015;



**IL EST PROPOSÉ PAR** le commissaire Benoit-N. Legault

**D'EXPRIMER**, au nom du conseil des commissaires de la Commission scolaire Pierre-Neveu, toute notre considération pour le travail qu'elles ou qu'ils accomplissent auprès de nos élèves jeunes et adultes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **8. INFORMATION**

### **8.1 Rapport du président**

Le président, M. Normand Bélanger, présente son rapport.

### **8.2 Rapport du comité exécutif – 15 septembre 2015**

Le procès-verbal du comité exécutif du 15 septembre 2015 est déposé.

### **8.3 Rapports de délégation ou de représentation**

#### 8.3.1 Comité consultatif des services aux EHDAA – 10 juin 2015

Dépôt du compte rendu de la rencontre du comité.

#### 8.3.2 Comité de sélection des gestionnaires – 1<sup>er</sup> octobre 2015

Dépôt du compte rendu de la rencontre du comité.

### **8.4 Rapport des commissaires-parents**

La commissaire-parent pour les EHDAA, M<sup>me</sup> Chantal Coutu, a agi comme présidente lors de la rencontre et elle résume celle-ci.

### **8.5 Rapport de la direction générale**

La directrice générale, M<sup>me</sup> Claudine Millaire, présente son rapport.

## **9. PÉRIODE QUESTION DU PUBLIC**

M<sup>me</sup> Danielle Nault du SPEHR demande quel est le rôle de la coordonnatrice des services de l'enseignement.

La directrice générale, M<sup>me</sup> Claudine Millaire, présente les fonctions de la coordonnatrice.

## **10. AUTRE AFFAIRE**

Il n'y a aucune autre affaire.

## 11. CORRESPONDANCE

Dépôt de la correspondance reçue des autres commissions scolaires.

## 12. DÉPÔT DE DOCUMENTS :

### 12.1 Factures de plus de 15 000 \$

Dépôt de la liste des factures de plus de 15 000 \$ pour la période du 16 août au 15 septembre 2015.

### 12.2 Rapport annuel du protecteur de l'élève 2014-2015

Le rapport annuel du protecteur de l'élève pour l'année 2014-2015 est déposé. Le protecteur de l'élève souligne l'excellent travail effectué à la commission scolaire.

## 13. QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES COMMISSAIRES

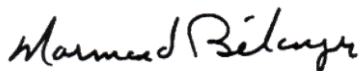
M<sup>me</sup> Joanie Thibault se questionne sur l'impact de la grève concernant la prise de présence du 30 septembre.

La directrice générale, M<sup>me</sup> Claudine Millaire, informe les membres du conseil de la procédure pour la prise de présences ici et dans les commissions scolaires où la grève s'est tenue.

## 17. CC-2015-10-1503 : LEVÉE DE LA SÉANCE

Le commissaire Stéphane Gauthier propose la levée de la séance à 20 h 57.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Normand Bélanger, président



Claude Boudrias, secrétaire général

***PROCÈS-VERBAL** d'une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire Pierre-Neveu tenue le mardi 3 novembre 2015, au bureau administratif de la Commission scolaire, au 525, rue de la Madone, Mont-Laurier, à compter de 19 h 00.*

*Sont présents le président Normand Bélanger et les commissaires Wassyli Chamula, Pierre Charbonneau, Nathalie Dallaire, Isabelle Gaudreau, Stéphane Gauthier, Benoit-N. Legault, Marie-Hélène Parent et Nancy Roussel ainsi que la commissaire-parent pour le EHDAA Chantal Coutu, la commissaire-parent pour le primaire Joanie Thibault et la commissaire-parent pour le secondaire Carolyn Rolf.*

*Sont également présents la directrice générale, M<sup>me</sup> Claudine Millaire, la directrice des ressources financières, M<sup>me</sup> Annie Lamoureux et le secrétaire général, M. Claude Boudrias.*

## **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le président, M. Normand Bélanger, préside la rencontre. La séance est ouverte à 19 h 03.

M<sup>me</sup> Carolyn Rolf, commissaire-parent pour l'ordre d'enseignement du secondaire a été assermentée par le secrétaire général, M. Claude Boudrias.

L'assermentation est annexée au procès-verbal.

## **2. VÉRIFICATION DU QUORUM**

Après la prise des présences, le secrétaire général, M. Claude Boudrias, confirme qu'il y a quorum.

## **3. CC-2015-11-1504 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le commissaire Benoit-N. Legault propose que l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. Ouverture de la séance.
2. Vérification du quorum.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Procès-verbal de la séance du 6 octobre 2015 :
  - 4.1 Adoption.
  - 4.2 Suivi.
5. Période de questions et correspondance des élèves.
6. Période de questions du public.
7. Enjeu(x) politique(s) :
  - 7.1 Nomination d'un commissaire représentant le comité de parents au comité exécutif.
    - 7.1.1 Nomination d'un président ou d'une présidente d'élection.
    - 7.1.2 Procédure d'élection.
  - 7.2 Politique de rémunération des commissaires.
  - 7.3 Méthode de calcul : Politique de rémunération des commissaires 2015-2016.

8. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources financières :
  - 8.1 Acceptation du rapport du vérificateur externe et du rapport financier 2014-2015.
9. Information :
  - 9.1 Rapport de la présidence.
  - 9.2 Rapport du comité exécutif – 20 octobre 2015.
  - 9.3 Rapports de délégation ou de représentation.
    - 9.3.1 Compte rendu du comité EHDAA – 27 octobre 2015.
    - 9.3.2 Compte rendu du comité de vérification – 29 octobre 2015.
  - 9.4 Rapport des commissaires-parents.
  - 9.5 Rapport de la direction générale.
10. Période de questions du public.
11. Autre affaire.
12. Correspondance.
13. Dépôt de documents :
  - 13.1 Factures de plus de 15 000 \$.
14. Questions et commentaires des commissaires.
15. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **4. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2015**

##### **4.1 CC-2015-11-1505 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2015**

---

La commissaire Joanie Thibault propose que le procès-verbal de la séance du 6 octobre 2015 soit adopté tel qu'expédié par le secrétaire général, sans que ce dernier soit tenu d'en faire lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

##### **4.2 SUIVI**

Il n'y a aucun suivi au procès-verbal.

#### **5. PÉRIODE DE QUESTIONS ET CORRESPONDANCE DES ÉLÈVES**

Il n'y a aucune question ni correspondance des élèves.

#### **6. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Des enseignants de l'École Polyvalente Saint-Joseph présentent le projet Grand Défi Pierre-Lavoie et une vidéo.

Le projet est de l'ordre de 20 000 \$ et il vise les élèves sédentaires et défavorisés.

## **7. ENJEU(X) POLITIQUE(S) :**

### **7.1 NOMINATION D'UN COMMISSAIRE REPRÉSENTANT LE COMITÉ DE PARENTS AU COMITÉ EXÉCUTIF**

#### **7.1.1 CC-2015-11-1506 : NOMINATION D'UN PRÉSIDENT OU D'UNE PRÉSIDENTE D'ÉLECTION**

---

**Description de la situation :** Suite à la démission de M<sup>me</sup> Karine Chalifoux, il est nécessaire de nommer un commissaire représentant le comité de parents au comité exécutif. Afin d'assurer le bon déroulement des procédures, il est nécessaire de nommer un président ou une présidente d'élection.

**ATTENDU** la démission de la commissaire représentante du comité de parents, M<sup>me</sup> Karine Chalifoux;

**VU** l'article 179 de la *Loi sur l'instruction publique* obligeant la nomination d'un commissaire représentant le comité de parents au comité exécutif;

**ATTENDU** l'importance d'assurer le bon déroulement de l'élection;

**ATTENDU QUE** le conseil des commissaires a le pouvoir, dans le respect des lois, d'établir ses propres règles de fonctionnement;

**IL EST PROPOSÉ PAR** la commissaire Chantal Coutu

**QUE** M. Claude Boudrias agisse comme président d'élection.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **7.1.2 CC-2015-11-1507 : PROCÉDURE D'ÉLECTION**

**Description de la situation :** Le conseil des commissaires institue un comité exécutif formé du nombre de ses membres ayant le droit de vote qu'il détermine, dont la présidence de la Commission scolaire, ainsi qu'un commissaire coopté, le cas échéant, et d'un commissaire représentant du comité de parents. À la suite de la démission de M<sup>me</sup> Karine Chalifoux, il est nécessaire de nommer un commissaire représentant le comité de parents au comité exécutif.

**VU** l'article 179 de la *Loi sur l'instruction publique* qui oblige l'institution d'un comité exécutif;

**ATTENDU** l'importance d'assurer le bon déroulement de l'élection des membres du comité exécutif;

**ATTENDU QUE** le conseil des commissaires a le pouvoir, dans le respect des lois, d'établir ses propres règles de fonctionnement;

**VU** la résolution CC-2014-11-1393 indiquant que le mandat des membres du comité exécutif se termine le 1<sup>er</sup> novembre 2016;

**IL EST PROPOSÉ PAR** le commissaire Pierre Charbonneau

**D'ADOPTER** la procédure d'élection suivante :

**Nomination d'un commissaire représentant le comité de parents**

1. La présidence d'élection reçoit les propositions verbales de mises en nomination du commissaire-parent pour le poste au comité exécutif.
2. La présidence d'élection laisse un laps de temps suffisant pour permettre toutes les mises en nomination souhaitées.
3. La présidence d'élection déclare la période de mises en nomination close.
4. À la fin des mises en nomination, la présidence d'élection demande à chaque personne proposée, en commençant par la dernière, si elle accepte d'être mise en nomination.
5. Si le nombre de mises en nomination est supérieur à un, il y a scrutin. La présidence d'élection désigne une personne pour agir à titre de scrutatrice ou scrutateur.
6. La personne qui reçoit le plus grand nombre de votes est élue.
7. S'il y a égalité de votes entre les personnes qui ont obtenu le moins de votes, il y a scrutin.
8. La présidence d'élection déclare la personne élue, membre du comité exécutif.
9. Après le scrutin, les bulletins de vote sont mis dans une enveloppe scellée et initialisée par la présidence d'élection et le scrutateur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La commissaire-parent Joanie Thibault propose M<sup>me</sup> Chantal Coutu.

M<sup>me</sup> Chantal Coutu accepte sa mise en nomination.

Le président d'élection, M. Claude Boudrias, déclare M<sup>me</sup> Chantal Coutu membre du comité exécutif.

**7.2 CC-2015-11-1508 : POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES COMMISSAIRES**

**Description de la situation** : La *Politique de rémunération des commissaires* a été révisée par les membres du comité de vérification afin de tenir compte du nouveau décret n° 571-2015 du 30 juin 2015.

VU l'article 175 de la *Loi sur l'instruction publique* qui habilite le conseil des commissaires à fixer la rémunération qui peut être versée à ses membres pour les services qu'ils rendent à la Commission scolaire;

VU le décret n° 571-2015 du 30 juin 2015 qui détermine les montants annuels maxima de la rémunération pouvant être versés à l'ensemble des membres du conseil des commissaires d'une commission scolaire;

**ATTENDU** le besoin d'actualiser la *Politique de rémunération des commissaires* en fonction de la méthode de calcul;

**ATTENDU** la recommandation du comité de vérification;

**IL EST PROPOSÉ PAR** la commissaire Isabelle Gaudreau

**D'ADOPTER** la *Politique de rémunération des commissaires* CC-2015-01.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **7.3 CC-2015-11-1509 : MÉTHODE DE CALCUL : POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES COMMISSAIRES 2015-2016**

---

**Description de la situation** : L'article 175 de la *Loi sur l'instruction publique* habilite le conseil des commissaires à fixer la rémunération qui peut être versée à ses membres pour les services qu'ils rendent à la Commission scolaire dans le respect du décret n° 571-2015 du 30 juin 2015.

VU l'article 175 de la *Loi sur l'instruction publique* qui habilite le conseil des commissaires à fixer la rémunération qui peut être versée à ses membres pour les services qu'ils rendent à la Commission scolaire;

VU le décret n° 571-2015 du 30 juin 2015 qui détermine les montants annuels maxima de la rémunération pouvant être versés à l'ensemble des membres du conseil des commissaires d'une commission scolaire;

VU la *Politique de rémunération des commissaires*;

**ATTENDU QUE** la *Méthode de calcul : rémunération des commissaires* a été établie en tenant compte de la *Politique de rémunération des commissaires*;

**ATTENDU** la recommandation du comité de vérification;

**IL EST PROPOSÉ PAR** le commissaire Pierre Charbonneau

**D'ADOPTER** la *Méthode de calcul : rémunération des commissaires 2015-2016* telle que présentée par la direction du Service des ressources financières.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **8. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES :**

### **8.1 CC-2015-11-1510 : ACCEPTATION DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE ET DU RAPPORT FINANCIER 2014-2015**

---

**Description de la situation** : La directrice générale soumet l'état financier et le rapport du vérificateur externe au conseil des commissaires pour examen.

VU l'article 286 de la *Loi sur l'instruction publique* qui demande à la direction générale de soumettre le rapport financier et le rapport du vérificateur externe au conseil des commissaires pour examen;

VU l'avis public publié, conformément à l'article 286 de la *Loi sur l'instruction publique*;

**IL EST PROPOSÉ PAR** la commissaire Nathalie Dallaire

**D'ACCEPTER** le rapport du vérificateur externe et le rapport financier 2014-2015 de la Commission scolaire Pierre-Neveu pour l'exercice se terminant le 30 juin 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **9. INFORMATION**

### **9.1 Rapport du président**

Le président, M. Normand Bélanger, présente son rapport.

### **9.2 Rapport du comité exécutif – 20 octobre 2015**

Le procès-verbal du comité exécutif ayant eu lieu le 20 octobre 2015 est déposé.

### **9.3 Rapports de délégation ou de représentation**

#### 9.3.1 Compte rendu du comité EHDAA – 27 octobre 2015

La commissaire-parent pour les EHDAA, M<sup>me</sup> Chantal Coutu, présente le compte rendu du 27 octobre 2015.

#### 9.3.2 Compte rendu du comité de vérification – 29 octobre 2015

Le commissaire, M. Stéphane Gauthier, présente le compte rendu du 29 octobre dernier.

### **9.4 Rapport des commissaires-parents**

La présidente du comité de parents, M<sup>me</sup> Chantal Coutu, résume la rencontre du 28 octobre dernier.

### **9.5 Rapport de la direction générale**

La directrice générale, M<sup>me</sup> Claudine Millaire, présente son rapport.



## **10. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Il n'y a aucune question du public.

## **11. AUTRE AFFAIRE**

Il n'y a aucune autre affaire.

## **12. CORRESPONDANCE**

Dépôt de la correspondance reçue des autres commissions scolaires.

## **13. DÉPÔT DE DOCUMENTS :**

### **13.1 Factures de plus de 15 000 \$**

Dépôt de la liste des factures de plus de 15 000 \$ pour la période du 16 septembre au 15 octobre 2015.

## **14. QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES COMMISSAIRES**

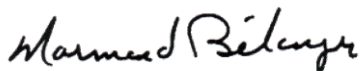
Les membres discutent d'une façon de susciter l'engagement du milieu des affaires dans les activités scolaires des établissements.

Le commissaire Wassyli Chamula est en faveur que le comité de parents suscite une rencontre avec les enseignants pour mieux connaître la situation concernant les négociations.


## **15. CC-2015-11-1511 : LEVÉE DE LA SÉANCE**

La commissaire Nancy Roussel propose la levée de la séance à 21 h 10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Normand Bélanger, président**



**Claude Boudrias, secrétaire général**

**PROCÈS-VERBAL** d'une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire Pierre-Neveu tenue le mardi 1<sup>er</sup> décembre 2015, au bureau administratif de la Commission scolaire, au 525, rue de la Madone, Mont-Laurier, à compter de 19 h 00.

Sont présents le président Normand Bélanger et les commissaires Pierre Charbonneau, Nathalie Dallaire, Isabelle Gaudreau, Stéphane Gauthier, Benoit-N. Legault, Marie-Hélène Parent et Nancy Roussel ainsi que la commissaire-parent pour le primaire Joanie Thibault et la commissaire-parent pour le secondaire Carolyn Rolf.

Le commissaire Wassylly Chamula et la commissaire-parent pour les EHDA Chantal Coutu sont absents.

Sont également présents la directrice générale, M<sup>me</sup> Claudine Millaire et le secrétaire général, M. Claude Boudrias.

## **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le président, M. Normand Bélanger, préside la rencontre. La séance est ouverte à 19 h 04.

## **2. VÉRIFICATION DU QUORUM**

Après la prise des présences, le secrétaire général, M. Claude Boudrias, confirme qu'il y a quorum.

## **3. CC-2015-12-1512 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le commissaire Benoit-N. Legault propose que l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. Ouverture de la séance.
2. Vérification du quorum.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Procès-verbal de la séance du 3 novembre 2015 :
  - 4.1 Adoption.
  - 4.2 Suivi.
5. Période de questions et correspondance des élèves.
6. Période de questions du public.
7. Enjeu(x) politique(s) :
  - 7.1 Semaine des enseignantes et des enseignants.
  - 7.2 Ville de Mont-Laurier – Fleurons du Québec.
8. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources éducatives :
  - 8.1 Période d'admission et d'inscription des élèves pour l'année 2016-2017.
9. Sujet(s) relatif(s) au Service de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle :
  - 9.1 Demande d'expulsion d'un élève inscrit au CFP de Mont-Laurier.
10. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources informatiques et matérielles :

- 10.1 Contrat d'approvisionnement : renouvellement logiciel antivirus et logiciel de gestion énergétique du parc informatique.
- 11. Information :
  - 11.1 Rapport de la présidence.
  - 11.2 Rapport du comité exécutif – 17 novembre 2015.
  - 11.3 Rapports de délégation ou de représentation.
    - 11.3.1 Comité consultatif des services aux EHDAA – 18 novembre 2015.
  - 11.4 Rapport des commissaires-parents.
  - 11.5 Rapport de la direction générale.
- 12. Période de questions du public.
- 13. Autre affaire.
- 14. Correspondance.
- 15. Dépôt de documents :
  - 15.1 Factures de plus de 15 000 \$.
  - 15.2 Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2016-2017.
  - 15.3 Liste des écoles et des centres 2016-2017.
  - 15.4 Actes d'établissement 2016-2017.
  - 15.5 Rapport annuel de la Commission scolaire.
  - 15.6 Services éducatifs dispensés dans les écoles pour l'année 2016-2017.
- 16. Questions et commentaires des commissaires.
- 17. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **4. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 NOVEMBRE 2015**

##### **4.1 CC-2015-12-1513 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 NOVEMBRE 2015**

---

La commissaire Nathalie Dallaire propose que le procès-verbal de la séance du 3 novembre 2015 soit adopté tel qu'expédié par le secrétaire général, sans que ce dernier soit tenu d'en faire lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **4.2 SUIVI**

##### 9.3.1 Compte rendu du comité EHDAA – 29 octobre 2015

Le président, Normand Bélanger, résume l'historique de la présence de commissaires au comité EDHAA.

#### **5. PÉRIODE DE QUESTIONS ET CORRESPONDANCE DES ÉLÈVES**

Il n'y a aucune question ni correspondance des élèves.

## 6. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y a aucune question du public.

Le point 9.1 est traité immédiatement.

## 9. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE :

Le commissaire Benoit-N. Legault demande un huis clos, il est 19 h 22.

### 9.1 CC-2015-12-1513 : DEMANDE D'EXPULSION D'UN ÉLÈVE INSCRIT AU CFP DE MONT-LAURIER

Le directeur du Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier (CFP), M. Faby Brière, et M. Robert Seuron, directeur adjoint du CFP de Mont-Laurier, présente le dossier aux commissaires.

L'élève présente son point de vue et il fait référence aux deux courriels qu'il a transmis au secrétaire général, M. Claude Boudrias.

Les membres discutent du dossier et s'expriment.

Nathalie Dallaire demande la fin du huis clos. Il est 20 h 33.

**Description de la situation :** Dans le cadre d'une demande d'expulsion du Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier (CFP), le dossier d'un élève est présenté. Dans les centres d'éducation des adultes et de formation professionnelle, il revient aussi aux conseils d'établissement d'approuver sur proposition du directeur de centre, les règles de fonctionnement du centre. Ces règles assurent l'efficacité des services éducatifs dispensés par le centre ainsi que la sécurité et l'intégrité physique ou morale des élèves et du personnel du centre. Elles comprennent notamment les règles de conduite des élèves et les mesures de sécurité. Elles déterminent les attitudes et comportements que doivent adopter les élèves du centre dans le but notamment de garantir le respect de l'autre et de l'environnement, l'hygiène, la moralité et la décence. Les règles de fonctionnement du centre doivent prévoir les sanctions applicables, notamment la suspension et l'expulsion du centre.

**ATTENDU** les informations présentées par la direction du CFP de Mont-Laurier;

**ATTENDU** la recommandation de la direction du CFP de Mont-Laurier;

**ATTENDU QUE** l'élève a été entendu;

**IL EST PROPOSÉ PAR** le commissaire Stéphane Gauthier

**D'EXPULSER** l'élève FP-1 des centres de la Commission scolaire Pierre-Neveu.

**7. ENJEU(X) POLITIQUE(S) :**

**7.1 CC-2015-12-1514 : SEMAINE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS**

**Description de la situation :** La semaine des enseignantes et des enseignants se déroulera du 8 au 12 février 2016. Nos enseignantes et enseignants ont la délicate responsabilité de permettre aux jeunes et aux adultes d'acquérir les connaissances indispensables à l'accroissement de leur potentiel et de leurs compétences. Ils sont responsables du développement des citoyennes et des citoyens de demain. C'est pourquoi la Commission scolaire veut leur faire savoir qu'elle est très consciente de l'importance de leur rôle et qu'elle leur est reconnaissante de leur apport constructif à la société d'aujourd'hui et de demain.

**ATTENDU** l'importance de valoriser et promouvoir le travail des enseignantes et des enseignants;

**ATTENDU** la grande qualité de l'enseignement qui se dispense dans nos établissements;

**IL EST PROPOSÉ PAR** la commissaire Isabelle Gaudreau

**D'EXPRIMER**, au nom du conseil des commissaires de la Commission scolaire Pierre-Neveu, toute notre considération pour le travail que les enseignantes et enseignants accomplissent auprès de nos élèves jeunes et adultes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**7.2 CC-2015-12-1515 : VILLE DE MONT-LAURIER – FLEURONS DU QUÉBEC**

**Description de la situation :** Les Fleurons du Québec reconnaissent les efforts d'embellissement horticole durable des municipalités québécoises. La cote de classification horticole des fleurons, semblable aux étoiles pour les hôtels (1 à 5 fleurons), est valable pour trois ans et peut être affichée dans les entrées municipales. La Ville de Mont-Laurier a obtenu un 4<sup>e</sup> Fleuron pour la qualité des aménagements paysagers sur son territoire et conformément à la suggestion du rapport d'évaluation qui a été produit, la Ville de Mont-Laurier tient à souligner l'apport de la Commission scolaire et d'encourager les gestionnaires à l'origine de ces réalisations à poursuivre leurs efforts de verdissement.

**ATTENDU** le 4<sup>e</sup> Fleuron obtenu par la Ville de Mont-Laurier pour la qualité des aménagements paysagers sur son territoire;

**ATTENDU QUE** la Ville de Mont-Laurier souhaite partager cette distinction avec la Commission scolaire en reconnaissance de ses efforts;

**ATTENDU** le rapport d'évaluation dénotant la qualité des travaux d'embellissement et le souhait d'encourager les gestionnaires à poursuivre leur bon travail;

**IL EST PROPOSÉ PAR** la commissaire Nancy Roussel

**D'EXPRIMER**, au nom du conseil des commissaires de la Commission scolaire Pierre-Neveu, toute notre considération aux gestionnaires impliqués dans les travaux d'embellissement des établissements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**8. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES ÉDUCATIVES :**

**8.1 CC-2015-12-1516 : PÉRIODE D'ADMISSION ET D'INSCRIPTION DES ÉLÈVES  
POUR L'ANNÉE 2016-2017**

---

**Description de la situation :** La Commission scolaire a l'obligation annuellement de déterminer une période pour l'admission et l'inscription des élèves.

**ATTENDU QUE** la Commission scolaire a l'obligation annuellement de déterminer une période pour l'admission et l'inscription des élèves;

**IL EST PROPOSÉ PAR** la commissaire Joanie Thibault

**QUE** la période d'admission et d'inscription des élèves de la Commission scolaire Pierre-Neveu, pour l'organisation scolaire de l'année 2016-2017, soit du 1<sup>er</sup> au 12 février 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**10. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES INFORMATIQUES ET MATÉRIELLES :**

**10.1 CC-2015-12-1517 : CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT : RENOUVELLEMENT  
LOGICIEL ANTIVIRUS ET LOGICIEL DE GESTION  
ÉNERGÉTIQUE DU PARC INFORMATIQUE**

---

**Description de la situation :** La Commission scolaire Pierre-Neveu dispose de plus de 2 700 ordinateurs répartis dans l'ensemble de ses bâtiments. Une solution antivirus performante est indispensable afin d'assurer la sécurité du réseau. De plus, la consommation énergétique générée par ces postes est importante d'où la nécessité d'avoir un outil de gestion énergétique. La CSPN est actuellement en contrat avec la firme Faronics depuis 5 ans et la solution déployée répond parfaitement à nos besoins. Un changement technologique demanderait un nouveau déploiement et donc un temps technique considérable. De plus, la proposition financière de Faronics est plus que raisonnable avec une augmentation des coûts de 5,7 % en 5 ans.

**VU** la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP) stipulant que le dirigeant de l'organisme doit autoriser tout contrat d'approvisionnement d'une durée supérieure à 3 ans;

**ATTENDU QUE** la solution intégrée offerte par la firme Faronics répond parfaitement à nos besoins depuis 5 ans;

**ATTENDU QU'**un changement de technologie demanderait un nouveau déploiement et donc un temps technicien considérable;

**ATTENDU QUE** le prix négocié de gré à gré pour 5 ans est avantageux et que l'augmentation des coûts (5,7 %) est inférieure à l'IPC durant cette même période;

**IL EST PROPOSÉ PAR** la commissaire Carolyn Rolf

**D'ACCORDER** à la firme Faronics, la fourniture et le support d'un logiciel antivirus et d'un logiciel de gestion énergétique pour une durée de 5 ans au montant forfaitaire de 42 000 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **11. INFORMATION**

### **11.1 Rapport du président**

Le président, M. Normand Bélanger, présente son rapport.

### **11.2 Rapport du comité exécutif – 17 novembre 2015**

Le procès-verbal du comité exécutif ayant eu lieu le 17 novembre 2015 est déposé.

### **11.3 Rapport de délégation ou de représentation**

#### 11.3.1 Comité consultatif des services aux EHDAA – 18 novembre 2015

Dépôt du compte rendu du 18 novembre.

### **11.4 Rapport des commissaires-parents**

La commissaire-parent Joanie Thibault résume la rencontre du 25 novembre dernier.

### **11.5 Rapport de la direction générale**

La directrice générale, M<sup>me</sup> Claudine Millaire, présente son rapport.

## **12. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Il n'y a aucune question du public.

### **13. AUTRE AFFAIRE**

Il n'y a aucune autre affaire.

### **14. CORRESPONDANCE**

Il n'y a aucune correspondance.

### **15. DÉPÔT DE DOCUMENTS :**

#### **15.1 Factures de plus de 15 000 \$**

Dépôt de la liste des factures de plus de 15 000 \$ pour la période du 16 octobre au 15 novembre 2015.

#### **15.2 Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2016-2017**

Le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2016-2017 est déposé.

#### **15.3 Liste des écoles et des centres 2016-2017**

La Liste des écoles et des centres 2016-2017 est déposée.

#### **15.4 Actes d'établissement 2016-2017**

Les Actes d'établissement 2016-2017 sont déposés.

#### **15.5 Rapport annuel de la Commission scolaire**

Le Rapport annuel de la Commission scolaire est déposé. Il sera présenté au public le 11 février 2016.

#### **15.6 Services éducatifs dispensés dans les écoles pour l'année 2016-2017**

Les Services éducatifs dispensés dans les écoles pour l'année 2016-2017 sont déposés.

### **16. QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES COMMISSAIRES**

La commissaire Nancy Roussel parle des services de garde à Notre-Dame-du-Laus dans le cadre d'une politique familiale.

La directrice générale, M<sup>me</sup> Claudine Millaire, informe les membres de la journée de grève prévue le 9 décembre. Les services de garde seront fermés. Les membres partagent cette position.



**17. CC-2015-12-1518 : LEVÉE DE LA SÉANCE**


La commissaire Nancy Roussel propose la levée de la séance à 21 h 50.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



---

**Normand Bélanger, président**



---

**Claude Boudrias, secrétaire général**

**PROCÈS-VERBAL** d'une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire Pierre-Neveu tenue le mardi 2 février 2016, au bureau administratif de la Commission scolaire, au 525, rue de la Madone, Mont-Laurier, à compter de 19 h.

Sont présents le président Normand Bélanger et les commissaires Pierre Charbonneau, Nathalie Dallaire, Stéphane Gauthier, Benoit-N. Legault, Marie-Hélène Parent et Nancy Roussel ainsi que la commissaire-parent pour le primaire Joanie Thibault, la commissaire-parent pour le secondaire Carolyn Rolf et la commissaire-parent pour les EHDAA Chantal Coutu.

Le commissaire Wassyl Chamula et la commissaire Isabelle Gaudreau sont absents.

Sont également présents la directrice générale, M<sup>me</sup> Claudine Millaire et le secrétaire général, M. Claude Boudrias.

## **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le président, M. Normand Bélanger, préside la rencontre. La séance est ouverte à 19 h 07.

## **2. VÉRIFICATION DU QUORUM**

Après la prise des présences, le secrétaire général, M. Claude Boudrias, confirme qu'il y a quorum.

## **3. CC-2016-02-1519 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le commissaire Benoit-N. Legault propose que l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. Ouverture de la séance.
2. Vérification du quorum.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> décembre 2015 :
  - 4.1 Adoption.
  - 4.2 Suivi.
5. Période de questions et correspondance des élèves.
6. Période de questions du public.
7. Enjeu(x) politique(s) :
  - 7.1 Délégué(e)s ou substitut à l'assemblée générale de la FCSQ.
  - 7.2 Politique de gestion des gestionnaires.
8. Sujet(s) relatif(s) à la Direction générale :
  - 8.1 Structure administrative.
9. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources éducatives :
  - 9.1 Services éducatifs dispensés dans les écoles pour l'année 2016-2017.
10. Sujet(s) relatif(s) au Service de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle :
  - 10.1 Services éducatifs dispensés au CFP 2016-2017.
11. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources financières :

- 11.1 Régime d'emprunts à long terme 2015-2016.
- 12. Sujet(s) relatif(s) au Service du secrétariat général, des résidences et du transport :
  - 12.1 Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2016-2017.
  - 12.2 Liste des écoles et des centres 2016-2017.
  - 12.3 Actes d'établissement 2016-2017.
- 13. Information :
  - 13.1 Rapport de la présidence.
  - 13.2 Rapports du comité exécutif.
  - 13.3 Rapport de délégation ou de représentation.
    - 13.3.1 Comité consultatif du transport – 10 décembre 2015.
  - 13.4 Rapports des commissaires-parents.
  - 13.5 Rapport de la direction générale.
- 14. Période de questions du public.
- 15. Autre affaire.
- 16. Correspondance.
- 17. Dépôt de documents :
  - 17.1 Factures de plus de 15 000 \$.
- 18. Questions et commentaires des commissaires.
- 19. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **4. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE 2015**

##### **4.1 CC-2016-02-1520 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE 2015**

---

Le commissaire Stéphane Gauthier propose que le procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> décembre 2015 soit adopté tel qu'expédié par le secrétaire général, sans que ce dernier soit tenu d'en faire lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **4.2 SUIVI**

##### **9.1 Demande d'expulsion d'un élève inscrit au CFP de Mont-Laurier**

La directrice générale, M<sup>me</sup> Claudine Millaire, informe les membres du conseil qu'une plainte a été déposée au protecteur de l'élève.

#### **5. PÉRIODE DE QUESTIONS ET CORRESPONDANCE DES ÉLÈVES**

Il n'y a aucune question ni correspondance des élèves.

#### **6. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Il n'y a aucune question du public.

## 7. ENJEU(X) POLITIQUE(S) :

### 7.1 CC-2016-02-1521 : DÉLÉGUÉ(E)S OU SUBSTITUT À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FCSQ

**Description de la situation :** La Commission scolaire Pierre-Neveu est membre de la Fédération des Commissions scolaires du Québec (FCSQ). Le conseil des commissaires nomme des membres pour le représenter lors de l'assemblée générale de la FCSQ. L'assemblée générale est la dépositaire de l'autorité finale au sein de la FCSQ. Elle exerce tous les pouvoirs et détermine les politiques générales, les objectifs majeurs ainsi que les grandes lignes d'action. La Commission scolaire a droit à deux (2) délégués incluant la présidence.

**ATTENDU QUE** la Commission scolaire Pierre-Neveu est membre de la FCSQ;

**ATTENDU** l'importance que la Commission scolaire Pierre-Neveu soit représentée lors de l'assemblée générale de la FCSQ;

**ATTENDU QUE** l'assemblée générale est la dépositaire de l'autorité finale au sein de la FCSQ;

**ATTENDU QUE** l'assemblée générale exerce tous les pouvoirs et détermine les politiques générales, les objectifs majeurs ainsi que les grandes lignes d'action de la FCSQ;

**IL EST PROPOSÉ PAR** la commissaire Nancy Roussel

**DE NOMMER** la commissaire Nathalie Dallaire ainsi que le président, M. Normand Bélanger, nommé d'office, à titre de délégué(e)s pour assister à l'assemblée générale de la FCSQ.

**DE NOMMER** le commissaire Benoit-N. Legault comme substitut.

**D'INSCRIRE** les délégués au colloque de la FCSQ 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 7.2 CC-2016-02-1522 : POLITIQUE DE GESTION DES GESTIONNAIRES

**Description de la situation :** Certains éléments de la *Politique de gestion des gestionnaires* devaient être précisés afin d'en favoriser une compréhension commune. Le *Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des commissions scolaires et du comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal* oblige la Commission scolaire de se doter d'une politique de gestion de ses administrateurs qui porte notamment sur la consultation et la participation, l'organisation administrative, la définition des fonctions et les critères d'admissibilité, le classement, l'emploi et les bénéfices de l'emploi, le versement du traitement, la politique locale de développement des administrateurs et sur un mécanisme de recours relatif à tout problème survenu entre un administrateur et une commission scolaire quant à l'application et l'interprétation de la politique de gestion ou quant à une mesure disciplinaire, autre qu'une suspension sans traitement.

VU l'article 191 du *Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des commissions scolaires et du comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal relatifs à la politique de gestion*;

**ATTENDU** la consultation de l'Association québécoise des cadres scolaires (AQCS) et de l'Association des directions d'école des Laurentides (ADEL), section Pierre-Neveu;

**ATTENDU** certains changements apportés aux différents chapitres et annexes de la politique de gestion des gestionnaires;

**ATTENDU** la recommandation du comité des ressources humaines;

**IL EST PROPOSÉ PAR** la commissaire Marie-Hélène Parent

**D'ADOPTER** la *Politique de gestion des gestionnaires DG-2016-04*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **8. SUJET(S) RELATIF(S) À LA DIRECTION GÉNÉRALE :**

### **8.1 CC-2016-02-1523 : STRUCTURE ADMINISTRATIVE**

**Description de la situation :** La Commission scolaire est administrée par un conseil des commissaires. Dans le cadre de ses fonctions et de ses pouvoirs, le conseil des commissaires doit adopter la structure administrative.

**ATTENDU** la recommandation de la direction générale;

**ATTENDU** l'accueil favorable au projet de structure administrative de mars à juin 2016 des membres du conseil des commissaires siégeant au comité des ressources humaines;

**ATTENDU** la consultation de l'Association québécoise des cadres scolaires (AQCS) et de l'Association des directions d'école des Laurentides (ADEL), section Pierre-Neveu;

**IL EST PROPOSÉ PAR** la commissaire Nancy Roussel

**QUE** soit adoptée la structure administrative de mars à juin 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **9. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES ÉDUCATIVES :**

### **9.1 CC-2016-02-1524 : SERVICES ÉDUCATIFS DISPENSÉS DANS LES ÉCOLES POUR L'ANNÉE 2016-2017**

---

**Description de la situation :** Les écoles établies par la Commission scolaire ne peuvent dispenser tous les services éducatifs prévus par le régime pédagogique adopté par le gouvernement. C'est annuellement que la Commission scolaire précise les services éducatifs.

**VU** l'article 236 de la *Loi sur l'instruction publique* qui oblige la Commission scolaire à déterminer les services éducatifs dispensés par chaque école;

**VU** la consultation du comité de parents, conformément à l'article 193 de la *Loi sur l'instruction publique*;

**IL EST PROPOSÉ PAR** la commissaire Joanie Thibault

**D'ADOPTER** les *Services éducatifs dispensés dans les écoles pour l'année 2016-2017*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **10. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE :**

### **10.1 CC-2016-02-1525 : SERVICES ÉDUCATIFS DISPENSÉS AU CFP 2016-2017**

**Description de la situation :** Un centre d'éducation des adultes ne peut dispenser tous les services éducatifs prévus par le Régime pédagogique de la formation générale des adultes. Les services d'aide à la démarche de formation ainsi que les services complémentaires peuvent n'être dispensés que dans certains centres déterminés par la Commission scolaire. C'est annuellement que la Commission scolaire précise les services éducatifs dispensés par chaque centre.

**VU** l'article 251 de la *Loi sur l'Instruction publique* qui stipule que la Commission scolaire doit déterminer les services éducatifs dispensés par le Centre de formation professionnelle (CFP);

**ATTENDU** la recommandation du conseil d'établissement du Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier;

▫ Les services d'enseignement :

- services de formation conduisant au diplôme d'études professionnelles (DEP);
- services de formation conduisant à une attestation de spécialisation professionnelle (ASP);
- services de formation conduisant à une attestation d'études professionnelles (AEP);

▫ Les services d'appui à la formation :

- services d'assistance aux autodidactes;
- services d'accueil et d'aide;
- services d'appui pédagogique;
- services d'aide au placement;
- services de résidence;
- tutorat;

- Les services aux entreprises;
- Service de reconnaissance des acquis et des compétences;

**IL EST PROPOSÉ PAR** la commissaire Nathalie Dallaire

**D'ADOPTER** les services éducatifs dispensés par le CFP de Mont-Laurier pour l'année 2016-2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **11. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES :**

### **11.1 CC-2016-02-1526 : RÉGIME D'EMPRUNTS À LONG TERME 2015-2016**

**Description de la situation :** La Commission scolaire Pierre-Neveu doit chaque année procéder à l'adoption du Régime d'emprunts à long terme pour l'année scolaire à venir.

**ATTENDU QUE**, conformément à l'article 78 de la *Loi sur l'administration financière* (RLRQ, chapitre A-6.001), la Commission scolaire Pierre-Neveu (l'« **Emprunteur** ») désire instituer un régime d'emprunts lui permettant d'effectuer, de temps à autre d'ici le 30 septembre 2016, des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 17 154 000 \$;

**ATTENDU QUE**, conformément à l'article 83 de cette Loi, l'Emprunteur désire prévoir, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunter et celui d'en approuver les conditions et modalités soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'autoriser un régime d'emprunts visant les emprunts à long terme à être contractés par l'Emprunteur, d'établir le montant maximum des emprunts qui pourront être effectués en vertu de celui-ci, d'établir les caractéristiques et limites relativement aux emprunts à y être effectués et d'autoriser des dirigeants de l'Emprunteur à conclure tout emprunt en vertu de ce régime, à en établir les montants et les autres caractéristiques et à accepter les modalités et conditions relatives à chacun de ces emprunts;

**ATTENDU QUE** le ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (le « **Ministre** ») a autorisé l'institution par l'Emprunteur du présent régime d'emprunts, selon les conditions auxquelles réfère sa lettre du 11 décembre 2015;

**IL EST PROPOSÉ PAR** le commissaire Benoit-N. Legault

- 1) **QU'**un régime d'emprunts, en vertu duquel l'Emprunteur peut, sous réserve des caractéristiques et limites énoncées ci-après, effectuer de temps à autre, d'ici le 30 septembre 2016, des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de

responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 17 154 000 \$, soit institué;

- 2) **QUE** les emprunts à long terme effectués par l'Emprunteur en vertu du Régime d'emprunts soient sujets aux caractéristiques et limites suivantes :
  - a) malgré les dispositions du paragraphe 1 ci-dessus, l'Emprunteur ne pourra, au cours de chacune des périodes de **quinze mois** s'étendant du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre et comprises dans la période visée au paragraphe 1, effectuer des emprunts qui auraient pour effet que le montant total approuvé pour l'Emprunteur, pour telle période, par le Conseil du trésor au titre de la programmation des emprunts à long terme des commissions scolaires, soit dépassé;
  - b) l'Emprunteur ne pourra effectuer un emprunt à moins de bénéficier d'une subvention du gouvernement du Québec conforme aux normes établies par le Conseil du trésor, au titre de l'octroi ou de la promesse de subventions aux commissions scolaires ainsi qu'aux termes et conditions déterminés par le Ministre et pourvoyant au paiement en capital et intérêt de l'emprunt concerné même si, par ailleurs, le paiement de cette subvention est sujet à ce que les sommes requises à cette fin soient votées annuellement par le Parlement;
  - c) chaque emprunt ne pourra être effectué qu'en monnaie légale du Canada auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
  - d) le produit de chaque emprunt ne pourra servir, outre le paiement des frais inhérents à l'emprunt concerné que pour financer les dépenses d'investissements et les dépenses inhérentes aux investissements de l'Emprunteur subventionnées par le Ministre;
- 3) **QU'**aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1 ci-dessus, on ne tienne compte que de la valeur nominale des emprunts effectués par l'Emprunteur;
- 4) **QU'**en plus des caractéristiques et limites énoncées précédemment, les emprunts comportent les caractéristiques suivantes :
  - a) l'Emprunteur pourra contracter un ou plusieurs emprunts pendant toute la durée du Régime d'emprunts jusqu'à concurrence du montant qui y est prévu, en tenant compte du montant qui pourrait être alloué à un ou des emprunts effectués par l'émission d'Obligations, et ce, aux termes d'une seule et unique convention de prêt à être conclue entre l'Emprunteur et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
  - b) chaque emprunt sera constaté par un billet fait à l'ordre du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
  - c) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 1267-2001 du 24 octobre 2001 concernant les critères de fixation des taux d'intérêt qui peuvent être exigés sur ces emprunts ainsi que la nature des coûts imputables dans le calcul de ces taux ou dans le calcul du remboursement des emprunts, modifié par le décret numéro 1057-2013 du 23 octobre 2013, adopté en vertu de l'article 24 de la Loi sur le ministère des Finances (RLRQ, chapitre M-24.01), tel que ce décret pourra être modifié ou remplacé de temps à autre; et



- d) aux fins d'assurer le paiement à l'échéance du capital de chaque emprunt et des intérêts dus sur celui-ci, la créance que représente pour l'Emprunteur la subvention qui lui sera accordée par le Ministre, au nom du gouvernement du Québec, sera affectée d'une hypothèque mobilière sans dépossession en faveur du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement.
- 5) **QUE** l'Emprunteur soit autorisé à payer, à même le produit de chaque emprunt contracté auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement aux termes du Régime d'emprunts, les frais d'émission et les frais de gestion qui auront été convenus;
- 6) **QUE** l'un ou l'autre des dirigeants suivants :

**la direction générale, la direction générale adjointe, la présidence ou la direction des ressources financières**

de l'Emprunteur, **pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement**, soit autorisé, au nom de l'Emprunteur, à signer la convention de prêt, la convention d'hypothèque mobilière, le billet; à consentir à toutes les clauses et garanties non substantiellement incompatibles avec les dispositions des présentes; à recevoir le produit net des emprunts et à en donner bonne et valable quittance; à livrer le billet; à apporter toutes les modifications à ces documents non substantiellement incompatibles avec les présentes; à poser tous les actes et à signer tous les documents, nécessaires ou utiles, pour donner plein effet aux présentes;

- 7) **QUE**, dans la mesure où l'Emprunteur a déjà adopté une résolution instituant un régime d'emprunts, pour les mêmes fins, la présente résolution remplace la résolution antérieure, sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous son autorité avant la date du présent régime d'emprunts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **12. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DU SecrÉTARIAT GÉNÉRALE, DES RÉSIDENCES ET DU TRANSPORT :**

### **12.1 CC-2016-02-1527 : PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES 2016-2017**

---

**Description de la situation :** Chaque année, la Commission scolaire, après consultation de toutes les municipalités du territoire, établit un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles. Le plan doit notamment indiquer, pour chaque école et pour chaque centre de formation professionnelle ou d'éducation des adultes, le nom, l'adresse et les locaux à sa disposition, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, sa destination autre que pédagogique, sa capacité d'accueil ainsi que les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan. Elle détermine ensuite, compte tenu de ce plan, la liste de ses écoles et, le cas échéant, de ses centres de formation professionnelle ou d'éducation des adultes et leur délivre un acte d'établissement.

**VU** l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique* qui oblige l'adoption annuelle d'un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles;

VU les consultations effectuées auprès des municipalités du territoire, conformément à l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique*;

VU la consultation effectuée auprès du comité de parents, conformément à l'article 193 de la *Loi sur l'instruction publique*;

**IL EST PROPOSÉ PAR** la commissaire Joanie Thibault

**D'ADOPTER** le *Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2016-2017*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **12.2 CC-2016-02-1528 : LISTE DES ÉCOLES ET DES CENTRES 2016-2017**

**Description de la situation :** Chaque année, la Commission scolaire, après consultation de toutes les municipalités du territoire, établit un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles. Le plan doit notamment indiquer, pour chaque école et pour chaque centre de formation professionnelle ou d'éducation des adultes, le nom, l'adresse et les locaux à sa disposition, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, sa destination autre que pédagogique, sa capacité d'accueil ainsi que les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan. Elle détermine ensuite, compte tenu de ce plan, la liste de ses écoles et, le cas échéant, de ses centres de formation professionnelle ou d'éducation des adultes et leur délivre un acte d'établissement.

VU l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique* qui oblige l'adoption annuelle de la liste des écoles et des centres;

VU la consultation effectuée auprès du comité de parents, conformément à l'article 193 de la *Loi sur l'instruction publique*;

VU les consultations effectuées auprès des conseils d'établissement des écoles et des centres concernés, conformément aux articles 40 et 110.1 de la *Loi sur l'instruction publique*;

**IL EST PROPOSÉ PAR** la commissaire Carolyn Rolf

**D'ADOPTER** la *Liste des écoles et des centres 2016-2017*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **12.3 CC-2016-02-1529 : ACTES D'ÉTABLISSEMENT 2016-2017**

**Description de la situation :** Chaque année, la Commission scolaire, après consultation de toutes les municipalités du territoire, établit un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles. Le plan doit notamment indiquer, pour chaque école et pour chaque centre de formation professionnelle ou d'éducation des adultes, le nom, l'adresse et les locaux à sa

disposition, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, sa destination autre que pédagogique, sa capacité d'accueil ainsi que les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan. Elle détermine ensuite, compte tenu de ce plan, la liste de ses écoles et, le cas échéant, de ses centres de formation professionnelle ou d'éducation des adultes et leur délivre un acte d'établissement.

**VU** l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique* qui oblige l'adoption annuelle des actes d'établissements des écoles et des centres;

**VU** la consultation effectuée auprès du comité de parents, conformément à l'article 193 de la *Loi sur l'instruction publique*;

**VU** les consultations effectuées auprès des conseils d'établissement des écoles et des centres concernés, conformément aux articles 40 et 110.1 de la *Loi sur l'instruction publique*;

**IL EST PROPOSÉ PAR** le commissaire Benoit-N. Legault

**D'ADOPTER** les *Actes d'établissement 2016-2017*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **13. INFORMATION**

#### **13.1 CC-2016-02-1530 : Rapport du président**

Le président, M. Normand Bélanger, présente son rapport.

**IL EST PROPOSÉ PAR** le commissaire Stéphane Gauthier

**QUE** les membres du conseil des commissaires sollicitent l'appui du conseil des maires de la MRC d'Antoine-Labelle en lien avec le maintien de la démocratie scolaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **13.2 Rapports du comité exécutif**

Les procès-verbaux du comité exécutif ayant eu lieu les 15 décembre 2015 et 19 janvier 2016 sont déposés.

#### **13.3 Rapport de délégation ou de représentation**

##### **13.3.1 Comité consultatif du transport – 10 décembre 2015**

Dépôt du compte rendu du 10 décembre.

#### **13.4 Rapports des commissaires-parents**

La commissaire-parent Chantal Coutu résume les rencontres du 16 décembre 2015, du

18 janvier 2016 et du 27 janvier 2016.

### **13.5 Rapport de la direction générale**

La directrice générale, M<sup>me</sup> Claudine Millaire, présente son rapport.

### **14. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Il n'y a aucune question du public.

### **15. AUTRE AFFAIRE**

Il n'y a aucune autre affaire.

### **16. CORRESPONDANCE**

Il y a dépôt de deux correspondances.

### **17. DÉPÔT DE DOCUMENTS :**

#### **17.1 Factures de plus de 15 000 \$**

Dépôt de la liste des factures de plus de 15 000 \$ pour la période du 16 novembre 2015 au 15 janvier 2016.

### **18. QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES COMMISSAIRES**

La commissaire Nancy Roussel pose des questions sur le fonctionnement du TACAL et les possibilités d'ouverture de poste en travail social à la commission scolaire.

### **19. CC-2016-02-1531 : LEVÉE DE LA SÉANCE**

La commissaire Nathalie Dallaire propose la levée de la séance à 21 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Normand Bélanger, président**



**Claude Boudrias, secrétaire général**

**PROCÈS-VERBAL** d'une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire Pierre-Neveu tenue le mardi 8 mars 2016, au bureau administratif de la Commission scolaire, au 525, rue de la Madone, Mont-Laurier, à compter de 19 h.

Sont présents le président Normand Bélanger et les commissaires Pierre Charbonneau, Nathalie Dallaire, Isabelle Gaudreau, Stéphane Gauthier, Benoit-N. Legault et Nancy Roussel ainsi que la commissaire-parent pour le primaire Joanie Thibault et la commissaire-parent pour le secondaire Carolyn Rolf.

Le commissaire Wassyli Chamula, la commissaire-parent pour les EHDAA Chantal Coutu et la commissaire Marie-Hélène Parent sont absents.

Sont également présents la directrice générale, M<sup>me</sup> Claudine Millaire et le secrétaire général, M. Claude Boudrias.

## **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le président, M. Normand Bélanger, préside la rencontre. La séance est ouverte à 19 h 04.

## **2. VÉRIFICATION DU QUORUM**

Après la prise des présences, le secrétaire général, M. Claude Boudrias, confirme qu'il y a quorum.

## **3. CC-2016-03-1532 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le commissaire Benoit-N. Legault propose que l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. Ouverture de la séance.
2. Vérification du quorum.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Procès-verbal de la séance du 2 février 2016 :
  - 4.1 Adoption.
  - 4.2 Suivi.
5. Période de questions et correspondance des élèves.
6. Période de questions du public.
7. Enjeu(x) politique(s) :
  - 7.1 Entente de partenariat avec Football Sommet.
8. Sujet(s) relatif(s) à la Direction générale :
  - 8.1 Semaine de l'action bénévole.
  - 8.2 Semaine du personnel de soutien administratif.
9. Sujet(s) relatif(s) au Service de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle :
  - 9.1 Calendrier scolaire 2016-2017 du Centre d'éducation des adultes Christ-Roi.
  - 9.2 Services éducatifs dispensés au Centre Christ-Roi pour l'année 2016-2017.

10. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources financières :
  - 10.1 Nomination du vérificateur externe.
11. Information :
  - 11.1 Rapport de la présidence.
  - 11.2 Rapport du comité exécutif.
  - 11.3 Rapport de délégation ou de représentation.
    - 11.3.1 Compte rendu du comité des ressources humaines – 2 février 2016.
  - 11.4 Rapport des commissaires-parents.
  - 11.5 Rapport de la direction générale.
12. Période de questions du public.
13. Autre affaire.
14. Correspondance.
15. Dépôt de documents :
  - 15.1 Factures de plus de 15 000 \$.
  - 15.2 Calendrier scolaire 2017-2018 (projet).
  - 15.3 Objectifs, principes et critères de répartition des ressources financières 2016-2017.
  - 15.4 Service de garde en milieu scolaire : Règles de fonctionnement 2016-2017.
16. Questions et commentaires des commissaires.
17. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **4. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 2 FÉVRIER 2016**

##### **4.1 CC-2016-03-1533 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 2 FÉVRIER 2016**

---

La commissaire Nathalie Dallaire propose que le procès-verbal de la séance du 2 février 2016 soit adopté tel qu'expédié par le secrétaire général, sans que ce dernier soit tenu d'en faire lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **4.2 SUIVI**

##### **7.1 Délégué(e)s ou substitut à l'assemblée générale de la FCSQ**

Le président, M. Normand Bélanger, informe les membres que la FCSQ ne tiendra pas de congrès cette année.

#### **5. PÉRIODE DE QUESTIONS ET CORRESPONDANCE DES ÉLÈVES**

Il n'y a aucune question ni correspondance des élèves.

#### **6. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Il n'y a aucune question du public.

## **7. ENJEU(X) POLITIQUE(S) :**

### **7.1 CC-2016-03-1534 : ENTENTE DE PARTENARIAT AVEC FOOTBALL SOMMET**

**Description de la situation :** L'organisme Football Sommet et la Commission scolaire Pierre-Neveu désirent conclure une entente de partenariat afin d'assurer, le plus adéquatement et efficacement possible, le développement du programme de sport-études en football au niveau de l'enseignement secondaire dans la MRC d'Antoine-Labelle.

VU la mission de la Commission scolaire Pierre-Neveu;

VU le Plan stratégique;

VU l'article 266 de la *Loi sur l'instruction publique* permettant à la Commission scolaire de favoriser l'utilisation de ses immeubles par les organismes publics ou communautaires de son territoire, sous réserve du droit de ses établissements à l'utilisation des locaux ou immeubles mis à leur disposition;

**ATTENDU QUE** les partenaires reconnaissent les avantages d'une collaboration étroite entre eux pour la réussite des élèves et du programme de football;

**ATTENDU QUE** les partenaires, dans le cadre de leurs missions respectives, ont convenu de mettre en commun leurs ressources;

**IL EST PROPOSÉ PAR** la commissaire Nancy Roussel

**D'AUTORISER** la directrice générale, M<sup>me</sup> Claudine Millaire, à signer l'entente de partenariat avec l'organisme Football Sommet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **8. SUJET(S) RELATIF(S) À LA DIRECTION GÉNÉRALE :**

### **8.1 CC-2016-03-1535 : SEMAINE DE L'ACTION BÉNÉVOLE**

**Description de la situation :** La semaine de l'action bénévole se déroule cette année du 10 au 16 avril 2016 et c'est le moment privilégié pour souligner leur implication. C'est pourquoi la Commission scolaire veut leur faire savoir qu'elle est très consciente de l'importance de leur rôle et qu'elle leur est reconnaissante de leur apport constructif à la société d'aujourd'hui et de demain.

**ATTENDU QUE** la semaine de l'action bénévole se déroulera du 10 au 16 avril 2016;

**ATTENDU** l'importance de valoriser et promouvoir le travail des bénévoles qui œuvrent dans nos établissements;

**ATTENDU** l'importance du travail des bénévoles pour le mieux-être des élèves et le fonctionnement de notre organisation;

**IL EST PROPOSÉ PAR** la commissaire Carolyn Rolf

**D'EXPRIMER**, au nom du conseil des commissaires de la Commission scolaire Pierre-Neveu, toute notre considération pour le travail que les bénévoles accomplissent auprès de nos élèves jeunes et adultes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **8.2 CC-2016-03-1536 : SEMAINE DU PERSONNEL DE SOUTIEN ADMINISTRATIF**

**Description de la situation :** La Commission scolaire profite de la semaine thématique des employés de soutien administratif, qui se déroulera du 24 au 30 avril 2016, pour remercier l'ensemble de son personnel de soutien œuvrant dans ses établissements.

**ATTENDU QUE** la semaine du personnel de soutien administratif se déroulera du 24 au 30 avril 2016;

**ATTENDU** l'importance de valoriser et promouvoir le travail du personnel de soutien;

**ATTENDU** l'importance du personnel de soutien pour le mieux-être des élèves et le fonctionnement de notre organisation;

**IL EST PROPOSÉ PAR** le commissaire Pierre Charbonneau

**D'EXPRIMER**, au nom du conseil des commissaires de la Commission scolaire Pierre-Neveu, toute notre considération pour le travail que le personnel de soutien accomplit auprès de nos élèves jeunes et adultes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **9. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE :**

### **9.1 CC-2016-03-1537 : CALENDRIER SCOLAIRE 2016-2017 DU CENTRE D'ÉDUCATION DES ADULTES CHRIST-ROI**

**Description de la situation :** Le calendrier scolaire des centres de formation désigne le tableau des jours de classe pendant l'année scolaire. Il doit respecter ce qui est prévu au régime pédagogique.

**VU** l'article 252 de la *Loi sur l'instruction publique* obligeant la Commission scolaire à établir un calendrier scolaire des centres;



VU les consultations effectuées auprès de l'organisme de consultation des enseignants, conformément à l'article 13-6.00 de l'entente locale du Syndicat du personnel de l'enseignement des Hautes-Rivières (SPEHR);

**IL EST PROPOSÉ PAR** le commissaire Stéphane Gauthier

**D'ADOPTER** le calendrier scolaire 2016-2017 du Centre d'éducation des adultes Christ-Roi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**9.2 CC-2016-03-1538 : SERVICES ÉDUCATIFS DISPENSÉS AU CENTRE CHRIST-ROI POUR L'ANNÉE 2016-2017**

---

**Description de la situation** : Un centre d'éducation des adultes pourrait ne pas dispenser tous les services éducatifs prévus par le Régime pédagogique de la formation générale des adultes. Les services d'aide à la démarche de formation ainsi que les services complémentaires peuvent n'être dispensés que dans certains centres déterminés par la Commission scolaire. C'est annuellement que la Commission scolaire précise les services éducatifs dispensés par chaque centre.

VU l'article 251 de la *Loi sur l'instruction publique* qui oblige la Commission scolaire à déterminer les services éducatifs dispensés par chaque centre;

**ATTENDU** la recommandation du directeur du Centre Christ-Roi;

**IL EST PROPOSÉ PAR** la commissaire Joanie Thibault

**D'ADOPTER** les services éducatifs dispensés dans le Centre Christ-Roi pour l'année 2016-2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**10. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES :**

**10.1 CC-2016-03-1539 : NOMINATION DU VÉRIFICATEUR EXTERNE**

**Description de la situation** : La Commission scolaire Pierre-Neveu doit nommer un vérificateur externe suite à l'appel d'offres sur invitation du 22 février 2016.

**ATTENDU QUE** la Commission scolaire Pierre-Neveu a invité les firmes comptables du territoire à présenter une offre de services pour la vérification des opérations financières des années 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018;

**ATTENDU QU'**une seule firme a répondu à cet appel d'offres;

VU l'article 284 de la *Loi sur l'instruction publique*;

**IL EST PROPOSÉ PAR** la commissaire Nathalie Dallaire

**D’ACCORDER** à la firme Amyot Gélinas s.e.n.c.r.l. le mandat de vérification externe pour les exercices financiers des années 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018 au montant de 91 500 \$ (avant taxes).

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

## **11. INFORMATION**

### **11.1 Rapport de la présidence**

Le président, M. Normand Bélanger, présente son rapport.

### **11.2 Rapport du comité exécutif**

Le procès-verbal du comité exécutif ayant eu lieu le 16 février 2016 est déposé.

### **11.3 Rapport de délégation ou de représentation**

#### 11.3.1 Compte rendu du comité des ressources humaines – 2 février 2016

Dépôt du compte rendu du 2 février 2016.

### **11.4 Rapport des commissaires-parents**

La commissaire-parent Joanie Thibault nous informe que la dernière rencontre a été annulée.

### **11.5 Rapport de la direction générale**

La directrice générale, M<sup>me</sup> Claudine Millaire, présente son rapport.

## **12. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Madame Danielle Nault du Syndicat des enseignants des Hautes-Rivières (SPEHR) transmet ses commentaires.

## **13. AUTRE AFFAIRE**

Il n’y a aucune autre affaire.

## **14. CORRESPONDANCE**

Il y a dépôt d’une correspondance de la MRC d’Antoine-Labelle.

## **15. DÉPÔT DE DOCUMENTS :**

### **15.1 Factures de plus de 15 000 \$**

Dépôt de la liste des factures de plus de 15 000 \$ pour la période du 16 janvier 2016 au 15 février 2016.

### **15.2 Calendrier scolaire 2017-2018 (projet)**

Le document est déposé pour consultation.

On propose d'enlever dans le calendrier scolaire les dates avant l'inscription.

On propose d'inscrire la date de fin d'étape dans le calendrier pour le secondaire IV et V.

### **15.3 Objectifs, principes et critères de répartition des ressources financières 2016-2017**

Le document est déposé pour consultation.

### **15.4 Service de garde en milieu scolaire : Règles de fonctionnement 2016-2017**

Le document est déposé pour consultation.

## **16. QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES COMMISSAIRES**

### **16.1 CC-2016-03-1540 : HUIS CLOS**

Il est proposé par Benoit-N. Legault de siéger à huis clos. Il est 20 h 22.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **16.2 CC-2016-03-1541 : HUIS CLOS**

Il est proposé par Joanie Thibault de mettre fin au huis clos. Il est 20 h 53.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **16.3 CC-2016-03-1542 : CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES COMMISSAIRES**

---

Le président, M. Normand Bélanger, informe les membres de son intention de déposer une plainte contre le commissaire Wassyl Chamula pour manquement au *Code d'éthique et de déontologie des commissaires* auprès de M<sup>e</sup> André Chagnon qui est la personne désignée pour l'application du code.

**ATTENDU** le code d'éthique et de déontologie des commissaires;

**IL EST PROPOSÉ PAR** le commissaire Pierre Charbonneau

**D'APPUYER** la démarche du président, M. Normand Bélanger, pour le dépôt d'une plainte contre le commissaire Wassyli Chamula.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **16.4 Défaut d'assister aux séances du conseil des commissaires**

Suite à l'absence répétée d'un commissaire, le commissaire Stéphane Gauthier demande quand le défaut d'assister aux séances du conseil provoque une vacance.

Le secrétaire général, M. Claude Boudrias, informe les membres que l'article 193 de la *Loi sur les élections scolaires* prévoit que le mandat d'un commissaire qui fait défaut d'assister à trois séances ordinaires consécutives du conseil des commissaires prend fin à la clôture de la première séance qui suit, à moins que le commissaire n'y assiste.

#### **17. CC-2016-03-1543 : LEVÉE DE LA SÉANCE**

La commissaire Nancy Roussel propose la levée de la séance à 21 h 15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Normand Bélanger, président**



**Claude Boudrias, secrétaire général**

**PROCÈS-VERBAL** d'une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire Pierre-Neveu tenue le mardi 5 avril 2016, au bureau administratif de la Commission scolaire, au 525, rue de la Madone, Mont-Laurier, à compter de 19 h.

Sont présents le président Normand Bélanger et les commissaires Pierre Charbonneau, Nathalie Dallaire, Isabelle Gaudreau, Stéphane Gauthier, Benoit-N. Legault, Marie-Hélène Parent et Nancy Roussel ainsi que la commissaire-parent pour le primaire Joanie Thibault et la commissaire-parent pour les EHDAA Chantal Coutu.

Le commissaire Wassylly Chamula et la commissaire-parent pour le secondaire Carolyn Rolf sont absents.

Sont également présents la directrice générale, M<sup>me</sup> Claudine Millaire et le secrétaire général, M. Claude Boudrias.

## **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le président, M. Normand Bélanger, préside la rencontre. La séance est ouverte à 19 h 01.

## **2. VÉRIFICATION DU QUORUM**

Après la prise des présences, le secrétaire général, M. Claude Boudrias, confirme qu'il y a quorum.

## **3. CC-2016-04-1544 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le commissaire Benoit-N. Legault propose que l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. Ouverture de la séance.
2. Vérification du quorum.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Procès-verbal de la séance du 8 mars 2016 :
  - 4.1 Adoption.
  - 4.2 Suivi.
5. Période de questions et correspondance des élèves.
6. Période de questions du public.
7. Sujet(s) relatif(s) à la Direction générale :
  - 7.1 Nomination d'un contremaitre forestier au CFP de Mont-Laurier.
  - 7.2 Ajout au plan d'effectif du personnel cadre.
8. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources éducatives :
  - 8.1 Calendrier scolaire 2017-2018 : Secteur jeune.
9. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources informatique et matérielles :
  - 9.1 École Saint-François (854045) : Échange d'une partie de terrain avec la Municipalité de Lac-des-Écorces.
  - 9.2 Location d'équipements lourds au CFP de Mont-Laurier.

10. Information :
  - 10.1 Rapport de la présidence.
  - 10.2 Rapport du comité exécutif.
  - 10.3 Rapport de délégation ou de représentation.
    - 10.3.1 TACAL : Procès-verbal du 2015-11-26 et rapport annuel 2015.
  - 10.4 Rapport des commissaires-parents.
  - 10.5 Rapport de la direction générale.
11. Période de questions du public.
12. Autre affaire.
13. Correspondance.
14. Dépôt de documents :
  - 14.1 Factures de plus de 15 000 \$.
15. Questions et commentaires des commissaires.
16. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **4. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 MARS 2016**

##### **4.1 CC-2016-04-1545 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 MARS 2016**

---

La commissaire Isabelle Gaudreau propose que le procès-verbal de la séance du 8 mars 2016 soit adopté tel qu'expédié par le secrétaire général, sans que ce dernier soit tenu d'en faire lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **4.2 SUIVI**

##### 10.1 Nomination du vérificateur externe

La directrice générale, Mme Claudine Millaire, informe les membres qu'il s'agit d'une augmentation de 1 500 \$ sur une période de 3 ans.

#### **5. PÉRIODE DE QUESTIONS ET CORRESPONDANCE DES ÉLÈVES**

Il n'y a aucune question ni correspondance des élèves.

#### **6. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Il n'y a aucune question du public.

## **7. SUJET(S) RELATIF(S) À LA DIRECTION GÉNÉRALE :**

### **7.1 CC-2016-04-1546 : NOMINATION D'UN CONTREMAITRE FORESTIER AU CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE DE MONT-LAURIER**

---

**Description de la situation :** Le contrat de contremaître forestier ayant pris fin le 1<sup>er</sup> avril 2016, nous avons procédé à l'affichage du concours C-02-15-16, afin de pourvoir le poste de contremaître forestier au Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier (CFP).

**ATTENDU** la fin du contrat de contremaître forestier au 1<sup>er</sup> avril 2016;

**ATTENDU** l'affichage du concours C-02-15-16 afin de pourvoir le poste;

**ATTENDU QUE** le comité de sélection s'est réuni pour procéder à l'entrevue du candidat afin de pourvoir le poste de contremaître forestier au CFP de Mont-Laurier;

**ATTENDU** la recommandation dudit comité;

**IL EST PROPOSÉ PAR** la commissaire Joanie Thibault

**D'OCTROYER** le poste de contremaître forestier du CFP de Mont-Laurier à monsieur Steve Parslow.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **7.2 CC-2016-04-1547 : AJOUT AU PLAN D'EFFECTIF DU PERSONNEL CADRE**

**Description de la situation :** La Commission scolaire Pierre-Neveu a consulté les associations de cadres et de directions d'établissement pour l'ajout d'un poste de contremaître mécanique au plan d'effectif du personnel cadre. Cet ajout a été présenté en séance de travail ainsi qu'au comité consultatif de gestion (CCG). Cette modification à la structure administrative ne représentera pas de coûts additionnels et permettra d'établir des tâches plus conformes au plan de classification. Elle permettra également d'améliorer la qualité du service et répondra davantage aux besoins des élèves et de l'organisation.

**ATTENDU QUE** la Commission scolaire a effectué une consultation auprès des associations de cadres et de directions d'établissement;

**ATTENDU** les avis favorables pour la nouvelle structure présentée en séance de travail et en CCG;

**ATTENDU QUE** cette modification de structure organisationnelle ne représentera pas de coûts additionnels;

**ATTENDU QUE** cette modification permettra d'établir des tâches plus conformes au plan de classification;

**ATTENDU QUE** cette modification améliorera la qualité du service et répondra davantage aux besoins des élèves et de l'organisation;

**IL EST PROPOSÉ PAR** la commissaire Chantal Coutu

**DE PROCÉDER** à l'ajout d'un poste de contremaitre mécanique au plan d'effectif du personnel cadre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **8. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES ÉDUCATIVES :**

### **8.1 CC-2016-04-1548 : CALENDRIER SCOLAIRE 2017-2018 : SECTEUR JEUNE**

**Description de la situation** : Le calendrier scolaire des écoles désigne le tableau des jours de classe pendant l'année scolaire. Il doit respecter ce qui est prévu au régime pédagogique.

**VU** l'article 238 de la *Loi sur l'instruction publique* qui oblige la Commission scolaire à établir un calendrier scolaire des écoles;

**VU** que le comité de parents a été consulté, conformément à l'article 193 de la *Loi sur l'instruction publique*;

**ATTENDU** les consultations effectuées auprès du comité des politiques pédagogiques, conformément à l'article 4-3.00 de l'entente locale du Syndicat du personnel de l'enseignement des Hautes-Rivières;

**ATTENDU** les diverses consultations effectuées lors des rencontres COSEP - COSES;

**IL EST PROPOSÉ PAR** la commissaire Nathalie Dallaire

**D'ADOPTER** le calendrier scolaire 2017-2018 : Secteur jeune.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **9. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES INFORMATIQUES ET MATÉRIELLES :**

### **9.1 CC-2016-04-1549 : ÉCOLE SAINT-FRANÇOIS (854045) : ÉCHANGE D'UNE PARTIE DE TERRAIN AVEC LA MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-ÉCORCES**

**Description de la situation** : Le conseil d'établissement désire réaménager la cour de récréation de l'école Saint-François. Ce projet demande la modification de la configuration du terrain afin de rendre l'espace de jeux rectangulaire ce qui permettrait de repositionner le terrain de soccer et donc



éviter que le ballon ne se retrouve continuellement dans la rue. Pour ce faire, la municipalité de Lac-des-Écorces est favorable à échanger une portion de 90 mètres carrés de terrain afin de rendre possible ce réaménagement.

**ATTENDU QUE** le conseil d'établissement travaille depuis un certain temps sur un projet de rénovation de la cour de récréation pour l'école Saint-François au Lac-des-Écorces;

**ATTENDU QUE** le comité persévérance de l'École aux Quatre Vents a déjà amassé une partie des fonds pour la réalisation du projet et que différents partenaires sont actuellement sollicités;

**ATTENDU QUE** pour des raisons de sécurité, il est souhaitable de modifier la configuration du terrain en échangeant une superficie d'environ 90 mètres carrés avec la municipalité de Lac-des-Écorces;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Lac-des-Écorces est favorable au projet et est également partenaire de celui-ci en s'engageant à assumer 50 % des coûts d'arpentage;

**ATTENDU QUE** la Commission scolaire Pierre-Neveu participera au projet en remplaçant la clôture désuète et en assumant 50 % des coûts de l'acte notarié. L'autre 50 % sera assumé par le projet-école;

**IL EST PROPOSÉ PAR** la commissaire Marie-Hélène Parent

**D'AUTORISER** le directeur du Service des ressources informatiques et matérielles, monsieur Hugo Charbonneau, à entreprendre les démarches nécessaires pour la réalisation de ce projet.

**D'AUTORISER** la directrice générale, madame Claudine Millaire, à signer tous les documents relatifs à ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **9.2 CC-2016-04-1550 : LOCATION D'ÉQUIPEMENTS LOURDS AU CFP DE MONT-LAURIER**

---

**Description de la situation :** Une formation dans la communauté autochtone du Lac Simon s'ajoute aux groupes réguliers de voirie forestière au Centre de formation professionnelle (CFP) de Mont-Laurier. Ainsi, nous devons procéder à la location d'équipements lourds pour cette cohorte.

**ATTENDU QUE** le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) a autorisé cette formation et a octroyé à la Commission scolaire Pierre-Neveu une allocation spéciale de 100 000 \$;

**ATTENDU QUE** l'entente entre le CFP de Mont-Laurier et la communauté du Lac Simon prévoit que ceux-ci assumeront 158 500 \$ pour les dépenses de carburant;

**ATTENDU QUE** la compagnie EACOM fournira des contrats de construction de chemins au CFP de Mont-Laurier et rémunérera celui-ci en fonction de la production effectuée;

**ATTENDU QUE** les allocations du MELS seront les mêmes que celles versées pour les groupes réguliers du CFP de Mont-Laurier;

**ATTENDU QUE** la Commission scolaire Pierre-Neveu a procédé à l'émission d'un appel d'offres public sur le site SE@O, tel qu'exigé par la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP);

**IL EST PROPOSÉ PAR** le commissaire Benoit-N. Legault

**D'ACCORDER** à la firme Strongco les contrats des lots 1 à 4 pour un montant de 208 541,94 \$ (incluant les taxes).

**D'ACCORDER** à la firme Nortrax Québec inc. les contrats du lot 5 pour un montant de 67 260,38 \$ (incluant les taxes).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **10. INFORMATION**

### **10.1 Rapport de la présidence**

Le président, M. Normand Bélanger, présente son rapport.

### **10.2 Rapport du comité exécutif**

Le procès-verbal du comité exécutif ayant eu lieu le 15 mars 2016 est déposé.

### **10.3 Rapport de délégation ou de représentation**

#### 10.3.1 TACAL : Procès-verbal du 2015-11-26 et rapport annuel 2015

Dépôt du procès-verbal du TACAL du 26 novembre 2016 et du rapport annuel.

### **10.4 Rapport des commissaires-parents**

La présidente du comité de parents, M<sup>me</sup> Chantal Coutu, résume leur rencontre du 23 mars dernier.

### **10.5 Rapport de la direction générale**

La directrice générale, M<sup>me</sup> Claudine Millaire, présente son rapport.

## **11. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Il n'y a aucune question du public.

## **12. AUTRE AFFAIRE**

Il n'y a aucune autre affaire.

### **13. CORRESPONDANCE**

Lettres de M<sup>e</sup> André Chagnon, personne désignée pour l'application du Code d'éthique et de déontologie des commissaires.

Tableau synthèse des municipalités en lien avec l'adoption d'une résolution d'appui sur la démocratie scolaire.

### **14. DÉPÔT DE DOCUMENTS :**

#### **14.1 Factures de plus de 15 000 \$**

Dépôt de la liste des factures de plus de 15 000 \$ pour la période du 16 février 2016 au 15 mars 2016.

### **15. QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES COMMISSAIRES**

Il n'y a aucune question ou commentaire des commissaires.

### **16. CC-2016-04-1551 : LEVÉE DE LA SÉANCE**

La commissaire Chantal Coutu propose la levée de la séance à 21 h 13.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Normand Bélanger, président**



**Claude Boudrias, secrétaire général**

**PROCÈS-VERBAL** d'une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire Pierre-Neveu tenue le mardi 3 mai 2016, au bureau administratif de la Commission scolaire, au 525, rue de la Madone, Mont-Laurier, à compter de 19 h.

Sont présents le président Normand Bélanger et les commissaires Pierre Charbonneau, Nathalie Dallaire, Isabelle Gaudreau, Stéphane Gauthier, Benoit-N. Legault, Marie-Hélène Parent et Nancy Roussel ainsi que la commissaire-parent pour le primaire Joanie Thibault, la commissaire-parent pour les EHDAA Chantal Coutu et la commissaire-parent pour le secondaire Carolyn Rolf.

Le poste de commissaire de la circonscription n° 8 est vacant.

Sont également présents la directrice générale, M<sup>me</sup> Claudine Millaire, la directrice des ressources financières, M<sup>me</sup> Annie Lamoureux, la directrice des ressources humaines, M<sup>me</sup> Manon Plouffe et le secrétaire général, M. Claude Boudrias.

## **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le président, M. Normand Bélanger, préside la rencontre. La séance est ouverte à 19 h 03.

## **2. VÉRIFICATION DU QUORUM**

Après la prise des présences, le secrétaire général, M. Claude Boudrias, confirme qu'il y a quorum.

### **Vacance au conseil des commissaires – Avis**

Tel que le prescrit l'article 198 de la *Loi sur les élections scolaires*, le secrétaire général donne avis que le commissaire Wassyl Chamula a fait défaut d'assister à trois séances ordinaires consécutives du conseil des commissaires et qu'ainsi son mandat s'est terminé à la fin de la séance du 5 avril 2016.

## **3. CC-2016-05-1552 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

La commissaire Chantal Coutu propose que l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. Ouverture de la séance.
2. Vérification du quorum.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Procès-verbal de la séance du 5 avril 2016 :
  - 4.1 Adoption.
  - 4.2 Suivi.
5. Période de questions et correspondance des élèves.
6. Période de questions du public.
7. Enjeu(x) politique(s) :
  - 7.1 Tarif de rémunération et frais du personnel électoral.

- 7.2 Entente pour le protecteur de l'élève et représentant de la Commission scolaire.
- 7.3 Admissibilité et tarification pour les services de surveillance des élèves le midi.
- 8. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources humaines :
  - 8.1 Plan d'effectif du personnel de soutien général.
- 9. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources financières :
  - 9.1 Objectifs, principes et critères de répartition des ressources financières 2016-2017.
  - 9.2 Service de garde en milieu scolaire : Règles de fonctionnement 2016-2017.
- 10. Information :
  - 10.1 Rapport de la présidence.
  - 10.2 Rapport du comité exécutif.
  - 10.3 Rapport de délégation ou de représentation
    - 10.3.1 Compte rendu du comité EHDAA : 12 avril 2016.
    - 10.3.2 Compte rendu du comité de vérification.
  - 10.4 Rapport des commissaires-parents.
  - 10.5 Rapport de la direction générale.
- 11. Période de questions du public.
- 12. Autre affaire.
- 13. Correspondance.
- 14. Dépôt de documents :
  - 14.1 Facture de plus de 15 000 \$.
- 15. Questions et commentaires des commissaires.
- 16. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **4. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 AVRIL 2016**

##### **4.1 CC-2016-05-1553 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 AVRIL 2016**

---

Le commissaire Stéphane Gauthier propose que le procès-verbal de la séance du 5 avril 2016 soit adopté tel qu'expédié par le secrétaire général, sans que ce dernier soit tenu d'en faire lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **4.2 SUIVI**

##### 8.1 Calendrier scolaire 2017-2018 : Secteur jeune

La directrice générale, M<sup>me</sup> Claudine Millaire, informe les membres que la fin de l'étape au 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> secondaire sera inscrite sur le calendrier de l'École Polyvalente Saint-Joseph.

##### 13. Correspondance

Le président, M. Normand Bélanger, informe les membres que M<sup>e</sup> André Chagnon a demandé une rencontre avec lui.

## **5. PÉRIODE DE QUESTIONS ET CORRESPONDANCE DES ÉLÈVES**

Il n'y a aucune question ni correspondance des élèves.

## **6. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Il n'y a aucune question du public.

Les points 8.1 à 9.2 sont traités immédiatement.

## **8. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES :**

### **8.1 CC-2016-05-1554 : PLAN D'EFFECTIF DU PERSONNEL DE SOUTIEN GÉNÉRAL**

**Description de la situation :** Annuellement, les besoins au niveau des effectifs sont revus et modifiés, s'il y a lieu.

**VU** la clause 7-3.07 de l'entente locale avec le Syndicat du personnel de soutien Pierre-Neveu concernant l'adoption du plan d'effectif pour le secteur général (autre que les secteurs de l'adaptation scolaire et des services de garde);

**ATTENDU** les différentes consultations effectuées, dont celle prévue à la clause 7-3.07 de l'entente locale;

**ATTENDU** que le plan d'effectif sera en vigueur pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 30 juin 2017;

**IL EST PROPOSÉ PAR** la commissaire Isabelle Gaudreau

**D'ACCEPTER** le plan d'effectif du personnel de soutien général pour l'année scolaire 2016-2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **9. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES :**

### **9.1 CC-2016-05-1555 : OBJECTIFS, PRINCIPES ET CRITÈRES DE RÉPARTITION DES RESSOURCES FINANCIÈRES 2016-2017**

**Description de la situation :** Ce document vise à rendre public les objectifs, les principes et les critères de répartition des allocations allouées par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) entre les établissements ainsi que les objectifs, principes et critères servant à déterminer le montant que la Commission scolaire conserve pour ses besoins et ceux de ses comités, tel que spécifié à l'article 275 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*. Il précise l'encadrement

général ainsi que les modalités que la Commission scolaire entend prendre pour s'acquitter de ses responsabilités en matière d'allocation des ressources, et ce, de façon équitable.

**VU** l'article 275 de la *Loi sur l'instruction publique* qui oblige la Commission scolaire à répartir équitablement ses ressources financières et à rendre publics les objectifs de la répartition ainsi que les critères qui ont servi à déterminer les montants alloués;

**VU** la consultation du comité consultatif de gestion, conformément à l'article 183 de la *LIP*;

**VU** la consultation du comité de parents, conformément aux articles 193.1 et 275 de la *LIP*;

**VU** la consultation des conseils d'établissement, conformément à l'article 275 de la *LIP*;

**VU** la consultation du comité consultatif pour les EHDAA, conformément à l'article 187 de la *LIP*;

**IL EST PROPOSÉ PAR** la commissaire Nathalie Dallaire

**D'ADOPTER** les objectifs, principes et critères de répartition des ressources financières 2016-2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **9.2 CC-2016-05-1556 : SERVICE DE GARDE EN MILIEU SCOLAIRE : RÈGLES DE FONCTIONNEMENT 2016-2017**

---

**Description** : Ce document contient les modalités d'organisation convenues avec les conseils d'établissement afin d'assurer les services de garde pour les élèves de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire.

**VU** l'article 256 de la *Loi sur l'instruction publique* qui oblige la Commission scolaire à assurer des services de garde pour les élèves de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire, lorsqu'un conseil d'établissement le demande;

**VU** l'article 256 de la *Loi sur l'instruction publique* qui oblige la Commission scolaire à convenir des modalités d'organisation avec les conseils d'établissement;

**VU** l'article 256 de la *Loi sur l'instruction publique* qui permet à la Commission scolaire d'exiger une contribution financière de l'utilisateur des services qu'elle dispense;

**VU** la *Politique relative aux contributions financières des parents et des usagers* qui détermine que la tarification est établie par le conseil des commissaires et qu'elle est modifiée au besoin;

**VU** le *Règlement sur les services de garde en milieu scolaire*;

**ATTENDU** les règles budgétaires de la Commission scolaire;

**ATTENDU** la consultation du comité service de garde, des membres du COSEP et des conseils d'établissement **CONCERNÉS**;

**IL EST PROPOSÉ PAR** la commissaire Nancy Roussel

**D'ADOPTER** le document Service de garde en milieu scolaire : Règles de fonctionnement 2016-2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le point 7.3 est traité immédiatement.

## **7. ENJEU(X) POLITIQUE(S) :**

### **7.3 CC-2016-05-1557 : ADMISSIBILITÉ ET TARIFICATION POUR LES SERVICES DE SURVEILLANCE DES ÉLÈVES LE MIDI**

---

**Description de la situation :** La Commission scolaire a l'obligation d'assurer une surveillance des élèves qui demeurent à l'école sur l'heure du midi et de déterminer les conditions financières de ce service. La tarification proposée a pour objectif d'assurer l'autofinancement de ce service, étant donné que ce dernier ne fait pas l'objet d'une subvention du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES).

**VU** l'article 292 de la *Loi sur l'instruction publique* qui oblige la Commission scolaire à assurer une surveillance des élèves qui demeurent à l'école sur l'heure du midi;

**VU** l'article 292 de la *Loi sur l'instruction publique* qui établit que les conditions financières de la surveillance des élèves sont déterminées par la Commission scolaire;

**VU** la *Politique relative aux contributions financières des parents et des usagers* qui détermine que la tarification est établie par le conseil des commissaires et qu'elle est modifiée au besoin;

**VU** la *Politique relative aux contributions financières des parents et des usagers* qui détermine que la tarification comprend un montant maximal et une tarification familiale, c'est-à-dire une diminution de la contribution pour une famille, et ce, sans égard à l'école fréquentée;

**ATTENDU** l'importance d'autofinancer ce service pour éviter une ponction additionnelle dans les autres services;

**IL EST PROPOSÉ PAR** la commissaire Joanie Thibault

**D'ADOPTER** l'annexe I de la *Politique relative aux contributions financières des parents et des usagers* (RE-2007-09) « Admissibilité et tarification pour les services de surveillance des élèves le midi ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



## **7.1 CC-2016-05-1558 : TARIF DE RÉMUNÉRATION ET FRAIS DU PERSONNEL ÉLECTORAL**

---

**Description de la situation :** Pour les élections scolaires partielles du 19 juin prochain, la *Loi sur les élections scolaires* oblige de faire approuver, par la Commission scolaire, la rémunération du personnel électoral. Les salaires versés ne peuvent excéder ceux fixés en vertu du *Règlement sur le tarif de la rémunération et des frais des membres du personnel électoral* de la *Loi électorale*.

**VU** l'article 30 de la *Loi sur les élections scolaires* obligeant la Commission scolaire à fixer le tarif de la rémunération et des frais des membres du personnel électoral;

**VU** l'article 30 de la *Loi sur les élections scolaires* obligeant que le tarif de la rémunération et des frais des membres du personnel électoral ne puissent excéder ceux fixés en vertu de la *Loi électorale* (chapitre E-3.3);

**VU** le *Règlement sur le tarif de la rémunération et des frais des membres du personnel électoral*;

**ATTENDU QUE** certaines allocations de notre *Politique de frais de déplacement* de la Commission scolaire sont supérieures au *Règlement sur le tarif de la rémunération et des frais des membres du personnel électoral* alors que d'autres sont inférieures;

**IL EST PROPOSÉ PAR** le commissaire Benoit-N. Legault

**QUE** les tarifs de la rémunération du personnel électoral soient ceux fixés par le *Règlement sur le tarif de la rémunération et des frais des membres du personnel électoral*.

**QUE** les tarifs des frais de déplacement du personnel électoral soit ceux de la Commission scolaire Pierre-Neveu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **7.2 CC-2016-05-1559 : ENTENTE POUR LE PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE ET REPRÉSENTANT DE LA COMMISSION SCOLAIRE**

---

**Description de la situation :** La Commission scolaire Pierre-Neveu, la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais, la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais, la Commission scolaire des Draveurs et la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées désirent retenir une même personne pour occuper la fonction de protecteur de l'élève et son substitut.

**ATTENDU QUE** les dispositions de l'article 220.2 de la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., c.1-13.3) prévoient que la Commission scolaire Pierre-Neveu doit désigner un protecteur de l'élève et qu'il est possible de « conclure une entente avec une autre commission scolaire afin de désigner, sous le titre de protecteur de l'élève, une même personne et convenir du partage des dépenses encourues »;

**ATTENDU QUE** la Commission scolaire Pierre-Neveu s'est prévalu de ladite disposition de la *Loi sur l'instruction publique* en concluant une entente avec les commissions scolaires des Portages-de-l'Outaouais, des Hauts-Bois-de-l'Outaouais, des Draveurs et au Cœur-des-Vallées;

**ATTENDU QUE** l'objet de l'entente prévoit également la désignation commune d'un substitut au protecteur de l'élève;

**ATTENDU** la recommandation du secrétaire général et l'approbation de la direction générale;

**IL EST PROPOSÉ PAR** le commissaire Stéphane Gauthier

**QUE** le président, monsieur Normand Bélanger, et la directrice générale, madame Claudine Millaire, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Commission scolaire Pierre-Neveu l'entente à intervenir avec les commissions scolaires des Portages-de-l'Outaouais, des Hauts-Bois-de-l'Outaouais, des Draveurs et au Cœur-des-Vallées concernant la désignation commune d'un protecteur de l'élève et de son substitut.

**QUE** Benoit-N. Legault soit le représentant du conseil des commissaires de la Commission scolaire Pierre-Neveu lors du comité de sélection pour la sélection du protecteur de l'élève et de son substitut;

**QUE** Carolyn Rolf soit le substitut du représentant du conseil des commissaires de la Commission scolaire Pierre-Neveu lors du comité de sélection pour la sélection du protecteur de l'élève et de son substitut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général, M. Claude Boudrias, informe les membres que le comité de parents devra être consulté sur la désignation et que le comité de gouvernance et d'éthique devra en faire une recommandation au conseil des commissaires.

## **10. INFORMATION**

### **10.1 Rapport de la présidence**

Le président, M. Normand Bélanger, présente son rapport.

### **10.2 Rapport du comité exécutif**

Le procès-verbal du comité exécutif ayant eu lieu le 19 avril 2016 est déposé.

### **10.3 Rapport de délégation ou de représentation**

#### 10.3.1 Compte rendu du comité EHDAA : 12 avril 2016

La commissaire-parent Chantal Coutu résume la rencontre du 12 avril 2016.

#### 10.3.2 Compte rendu du comité de vérification

Le commissaire Stéphane Gauthier résume la rencontre du 27 avril 2016.

#### **10.4 Rapport des commissaires-parents**

La présidente du comité de parents, M<sup>me</sup> Chantal Coutu, résume leur rencontre du 27 avril 2016.

#### **10.5 Rapport de la direction générale**

La directrice générale, M<sup>me</sup> Claudine Millaire, présente son rapport.

### **11. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Mme Danielle Nault du Syndicat des enseignants et des enseignantes des Hautes-Rivières présente des commentaires.

### **12. AUTRE AFFAIRE**

Il n'y a aucune autre affaire.

### **13. CORRESPONDANCE**

Avis public d'élection partielle pour la circonscription n° 8.

Commission scolaire des Appalaches – Résolution sur la situation à la Fédération des commissions scolaires du Québec.

### **14. DÉPÔT DE DOCUMENTS :**

#### **14.1 Factures de plus de 15 000 \$**

Dépôt de la liste des factures de plus de 15 000 \$ pour la période du 16 mars 2016 au 15 avril 2016.

### **15. QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES COMMISSAIRES**

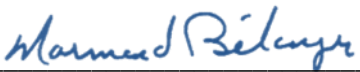
La commissaire Nancy Roussel questionne sur les règles de traverse devant l'autobus.

Madame Roussel signale le retour d'une élève sur notre territoire à cause du bon encadrement que nous offrons.

### **16. CC-2016-05-1560 : LEVÉE DE LA SÉANCE**

La commissaire Nancy Roussel propose la levée de la séance à 21 h 03.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

  
Normand Bélanger, président

  
Claude Boudrias, secrétaire général

**PROCÈS-VERBAL** d'une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire Pierre-Neveu tenue le mardi 7 juin 2016, au bureau administratif de la Commission scolaire, au 525, rue de la Madone, Mont-Laurier, à compter de 19 h.

Sont présents le président Normand Bélanger et les commissaires Nathalie Dallaire, Claude Jean, Isabelle Gaudreau, Stéphane Gauthier, Benoit-N. Legault, Marie-Hélène Parent et Nancy Roussel ainsi que la commissaire-parent pour les EHDAA Chantal Coutu et la commissaire-parent pour le secondaire Carolyn Rolf.

Sont absents le commissaire Pierre Charbonneau ainsi que la commissaire-parent pour le primaire Joanie Thibault.

Sont également présents la directrice générale, M<sup>me</sup> Claudine Millaire, la directrice des ressources humaines, M<sup>me</sup> Manon Plouffe et le secrétaire général, M. Claude Boudrias.

## **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le président, M. Normand Bélanger, préside la rencontre. La séance est ouverte à 19 h 10.

## **2. VÉRIFICATION DU QUORUM**

Après la prise des présences, le secrétaire général, M. Claude Boudrias, confirme qu'il y a quorum.

## **3. RÉSULTAT DE L'ÉLECTION PARTIELLE À LA CIRCONSCRIPTION NO 8**

Le résultat de l'élection partielle à la circonscription no 8 est annexé au procès-verbal. Monsieur Claude Jean a été élu par acclamation.

## **4. CONFIRMATION DE L'ASSERMENTATION DU COMMISSAIRE DE LA CIRCONSCRIPTION NO 8**

Conformément à l'article 164 de la *Loi sur les élections scolaires*, le président d'élection, M. Claude Boudrias, a fait prêter serment à monsieur Claude Jean.

L'assermentation est annexée au procès-verbal.

## **5. CC-2016-06-1561 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

La commissaire Nathalie Dallaire propose que l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. Ouverture de la séance.
2. Vérification du quorum.
3. Résultat de l'élection partielle à la circonscription no 8.

4. Confirmation de l'assermentation du commissaire de la circonscription no 8.
5. Adoption de l'ordre du jour.
6. Procès-verbal de la séance du 3 mai 2016 :
  - 6.1 Adoption.
  - 6.2 Suivi.
7. Période de questions et correspondance des élèves.
8. Période de questions du public.
9. Enjeu(x) politique(s) :
  - 9.1 Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires.
  - 9.2 Nomination des commissaires aux différents comités de la commission scolaire.
  - 9.3 Comité d'évaluation de la direction générale.
10. Sujet(s) relatif(s) à la Direction générale :
  - 10.1 Structure administrative des cadres 2016-2017.
11. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources humaines :
  - 11.1 Plan d'effectif du personnel professionnel.
12. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources éducatives :
  - 12.1 Organisation scolaire 2016-2017.
13. Sujet(s) relatif(s) au Service de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle :
  - 13.1 Calendrier scolaire 2017-2018 du Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier.
14. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources financières :
  - 14.1 Demande d'autorisation d'adopter un budget qui prévoit des dépenses supérieures aux revenus (budget déficitaire) 2016-2017.
15. Information :
  - 15.1 Rapport de la présidence.
  - 15.2 Rapports du comité exécutif.
  - 15.3 Rapports de délégation ou de représentation
    - 15.3.1 Comité consultatif du transport du 12 mai 2016.
    - 15.3.2 Comité de gouvernance et d'éthique du 17 mai 2016.
    - 15.3.3 Comité consultatif des services aux EHDAA du 18 mai 2016.
    - 15.3.4 Comité AMT du 10 mai 2016.
  - 15.4 Rapport des commissaires-parents.
  - 15.5 Rapport de la direction générale.
16. Période de questions du public.
17. Autre affaire.
18. Correspondance.
19. Dépôt de documents :
  - 19.1 Facture de plus de 15 000 \$.
20. Questions et commentaires des commissaires.
21. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **6. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 MAI 2016**

### **6.1 CC-2016-06-1562 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 MAI 2016**

---

Le commissaire Stéphane Gauthier propose que le procès-verbal de la séance du 3 mai 2016 soit adopté tel qu'expédié par le secrétaire général, sans que ce dernier soit tenu d'en faire lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **6.2 SUIVI**

### 7.2 Entente pour le protecteur de l'élève et représentant de la commission scolaire

Le commissaire Benoit-N. Legault résume les démarches avec les partenaires concernant les entrevues pour le poste de protecteur de l'élève.

## **7. PÉRIODE DE QUESTIONS ET CORRESPONDANCE DES ÉLÈVES**

Il n'y a aucune question ni correspondance des élèves.

## **8. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Il n'y a aucune question du public.

Le point 11.1 est traité immédiatement.

## **11. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES :**

### **11.1 CC-2016-06-1563 : PLAN D'EFFECTIF DU PERSONNEL PROFESSIONNEL**

**Description de la situation :** Chaque année, les besoins au niveau des effectifs sont revus et modifiés, s'il y a lieu.

**VU** les différentes consultations effectuées, dont celles prévues aux clauses 5-6.03 et 5-6.04 des dispositions nationales de la convention collective;

**ATTENDU QUE** le plan d'effectif sera en vigueur pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 30 juin 2017;

**IL EST PROPOSÉ PAR** le commissaire Claude Jean

**D'ADOPTER** le plan d'effectif du personnel professionnel pour l'année scolaire 2016-2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **9. ENJEU(X) POLITIQUE(S) :**

### **9.1 CC-2016-06-1564 : RÈGLEMENT SUR LES DÉLÉGATIONS DE FONCTIONS ET POUVOIRS DU CONSEIL DES COMMISSAIRES**

**Description de la situation** : Le conseil des commissaires doit modifier son règlement pour se conformer à la *Loi sur les contrats des organismes publics* en déléguant la signature et la transmission de la déclaration du dirigeant de l'organisme au secrétariat du Conseil du trésor.

VU la *Loi sur l'instruction publique*;

VU l'article 8 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP) et ses règlements;

VU la consultation des directions d'établissements et des directions des services, conformément aux articles 96.25 et 110.13 de la *Loi sur l'instruction publique*;

**IL EST PROPOSÉ PAR** la commissaire Marie-Hélène Parent

**DE MODIFIER** le *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **9.2 CC-2016-06-1565 : NOMINATION DES COMMISSAIRES AUX DIFFÉRENTS COMITÉS DE LA COMMISSION SCOLAIRE**

---

**Description de la situation** : La Commission scolaire est administrée par un conseil des commissaires. La *Loi sur l'instruction publique* oblige la Commission scolaire à instituer divers comités. Dans le cadre de ses fonctions et de ses pouvoirs, le conseil des commissaires peut instituer d'autres comités et y mandater des commissaires.

VU l'article 188 de la *Loi sur l'instruction publique* qui oblige la Commission scolaire à instituer un comité consultatif de transport;

VU l'article 193.1 de la *Loi sur l'instruction publique* qui oblige la Commission scolaire à instituer un comité de gouvernance et d'éthique;

VU l'article 193.1 de la *Loi sur l'instruction publique* qui oblige la Commission scolaire à instituer un comité des ressources humaines;

VU l'article 193.1 de la *Loi sur l'instruction publique* qui oblige la Commission scolaire à instituer un comité de vérification;

**ATTENDU QUE** le fonctionnement de la Commission scolaire requiert la présence de commissaires sur différents comités;

**ATTENDU QUE** le président, M. Normand Bélanger, est d'office membre de tous les comités;

**IL EST PROPOSÉ PAR** la commissaire Nathalie Dallaire

**QUE** les commissaires suivants soient nommés sur les comités de la Commission scolaire :

<b>Comités</b>	<b>Nominations 2015-2016</b>	<b>Nominations 2016-2017</b>
Comité consultatif des transports*	Bélanger, Normand Gaudreau, Isabelle Parent, Marie-Hélène Thibault, Joanie	Président : Bélanger, Normand Commissaire : Gaudreau, Isabelle Commissaire : Parent, Marie-Hélène Commissaire : Jean, Claude C-parent : Thibault, Joanie
Comité de vérification*	Bélanger, Normand Gauthier, Stéphane Dallaire, Nathalie	Président : Bélanger, Normand Commissaire : Gauthier, Stéphane Commissaire : Dallaire, Nathalie C-parent : Thibault, Joanie
Comité de gouvernance et d'éthique*	Bélanger, Normand Charbonneau, Pierre Roussel, Nancy Rolf, Carolyn	Président : Bélanger, Normand Commissaire : Charbonneau, Pierre Commissaire : Roussel, Nancy Commissaire : Jean, Claude C-parent : Rolf, Carolyn
Comité des améliorations, maintien et transformations du parc immobilier	Bélanger, Normand Legault, Benoit-N. Roussel, Nancy	Président : Bélanger, Normand Commissaire : Legault, Benoit-N. Commissaire : Roussel, Nancy C-parent : Coutu, Chantal
Comité des ressources humaines*	Bélanger, Normand Charbonneau, Pierre Parent, Marie-Hélène Dallaire, Nathalie (substitut)	Président : Bélanger, Normand Commissaire : Charbonneau, Pierre Commissaire : Legault, Benoit-N. Commissaire : Jean, Claude C-substitut : Dallaire, Nathalie
Comité d'évaluation de la direction générale		Président : Bélanger, Normand Commissaire : Gauthier, Stéphane Commissaire : Parent, Marie-Hélène

\* **Comité obligatoire selon la LIP requérant la présence de commissaires.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **9.3 CC-2016-06-1566 : COMITÉ D'ÉVALUATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

**Description de la situation :** Le conseil des commissaires peut procéder à l'évaluation de la direction générale annuellement. Auparavant, le versement d'un boni au rendement nécessitait la



mise en œuvre d'un processus d'évaluation pour son obtention en fonction d'attentes significatives. L'évaluation de la direction générale est régie par le *Règlement déterminant certaines conditions de travail des hors cadres des commissions scolaires et du comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal*.

**ATTENDU** l'importance d'évaluer la direction générale;

**ATTENDU** les priorités déposées au conseil des commissaires par la direction générale;

**IL EST PROPOSÉ PAR** la commissaire Carolyn Rolf

**QUE** le comité d'évaluation de la direction générale soit formé du président, M. Normand Bélanger, ainsi que des membres du conseil des commissaires suivants : Stéphane Gauthier et Marie-Hélène Parent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **10. SUJET(S) RELATIF(S) À LA DIRECTION GÉNÉRALE :**

### **10.1 CC-2016-06-1567 : STRUCTURE ADMINISTRATIVE DES CADRES 2016-2017**

**Description de la situation :** La Commission scolaire est administrée par un conseil des commissaires. Dans le cadre de ses fonctions et de ses pouvoirs, le conseil des commissaires doit adopter la structure administrative.

**ATTENDU** la recommandation de la direction générale;

**ATTENDU** l'accueil favorable au projet de structure administrative 2016-2017 des membres du conseil des commissaires siégeant au comité des ressources humaines;

**ATTENDU** les consultations effectuées auprès des associations respectives;

**IL EST PROPOSÉ PAR** la commissaire Marie-Hélène Parent

**QUE** soit adoptée la structure administrative 2016-2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **12. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES ÉDUCATIVES :**

### **12.1 CC-2016-06-1568 : ORGANISATION SCOLAIRE 2016-2017**

**Description de la situation :** La Commission scolaire a l'obligation d'organiser elle-même le service d'éducation préscolaire, primaire et secondaire pour chaque personne qu'elle est tenue d'admettre. À cette fin, elle doit établir un réseau d'écoles, déterminer la vocation propre de chaque

école, y inscrire les élèves et répartir entre ses écoles les ressources humaines, les ressources matérielles et les ressources financières.

**VU** l'article 209 de la *Loi sur l'instruction publique* qui oblige la Commission scolaire à organiser elle-même le service d'éducation préscolaire, primaire et secondaire pour chaque personne qu'elle est tenue d'admettre;

**VU** l'article 236 de la *Loi sur l'instruction publique* qui oblige la Commission scolaire à déterminer les services éducatifs dispensés par chaque école;

**VU** les consultations effectuées auprès du comité des politiques pédagogiques, conformément à l'article 4-3.00 de l'entente locale du Syndicat du personnel de l'enseignement des Hautes-Rivières;

**ATTENDU QUE** l'organisation scolaire 2016-2017 a été présentée en séance de travail et qu'elle a reçu un accueil favorable;

**IL EST PROPOSÉ PAR** le commissaire Stéphane Gauthier

**D'ADOPTER** l'organisation scolaire 2016-2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **13. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE :**

#### **13.1 CC-2016-06-1569 : CALENDRIER SCOLAIRE 2017-2018 DU CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE DE MONT-LAURIER**

---

**Description de la situation :** Le calendrier scolaire des centres de formation désigne le tableau des jours de classe pendant l'année scolaire. Il doit respecter ce qui est prévu au régime pédagogique.

**VU** l'article 252 de la *Loi sur l'instruction publique* obligeant la Commission scolaire à établir un calendrier scolaire des centres de formation professionnelle;

**VU** les consultations effectuées auprès de l'organisme de consultation des enseignants, conformément à l'article 13-6.00 de l'entente locale du Syndicat du personnel de l'enseignement des Hautes-Rivières;

**IL EST PROPOSÉ PAR** la commissaire Chantal Coutu

**D'ADOPTER** le calendrier scolaire 2017-2018 du Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **14. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES :**

### **14.1 CC-2016-06-1570 : DEMANDE D'AUTORISATION D'ADOPTER UN BUDGET QUI PRÉVOIT DES DÉPENSES SUPÉRIEURES AUX REVENUS (BUDGET DÉFICITAIRE) 2016-2017**

---

**Description de la situation** : La Commission scolaire doit adopter et transmettre au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) une demande d'autorisation d'adopter un budget qui prévoit des dépenses supérieures aux revenus.

**ATTENDU QUE** le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport peut, aux conditions et selon les modalités qu'il détermine, autoriser la Commission scolaire Pierre-Neveu à adopter un budget qui prévoit des dépenses supérieures aux revenus;

**ATTENDU QUE** la transférabilité du surplus accumulé n'est pas permise;

**ATTENDU** les différents projets d'optimisation présentés au MEES le 30 septembre 2015;

**ATTENDU** les différents projets d'optimisation acceptés par le MEES le 18 décembre 2015;

**ATTENDU QUE** les analyses des projets d'optimisation ont été réalisées comme prévu;

**ATTENDU QUE** la mise en place des recommandations permettra de dégager des économies récurrentes et des gains d'efficience à court et moyen terme;

**IL EST PROPOSÉ PAR** le commissaire Claude Jean

**QU'**une demande soit faite au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport d'autoriser la Commission scolaire Pierre-Neveu à adopter un budget qui prévoit des dépenses supérieures aux revenus selon la même règle d'appropriation du surplus accumulé en vigueur pour l'exercice 2015-2016 ou autres modalités déterminées par le MEES.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **15. INFORMATION**

### **15.1 Rapport de la présidence**

Le président, M. Normand Bélanger, présente son rapport.

### **15.2 Rapports du comité exécutif**

Les procès-verbaux du comité exécutif ayant eu lieu les 4 mai et 17 mai 2016 sont déposés.

### **15.3 Rapports de délégation ou de représentation**

#### 15.3.1 Comité consultatif du transport du 12 mai 2016

La commissaire Marie-Hélène Parent résume la rencontre.

#### 15.3.2 Comité de gouvernance et d'éthique du 17 mai 2016

Le président, M. Normand Bélanger, résume la rencontre.

#### 15.3.3 Comité consultatif des services aux EHDAA du 18 mai 2016

La commissaire-parent pour les EHDAA, M<sup>me</sup> Chantal Coutu, résume la rencontre.

#### 15.3.4 Comité AMT du 10 mai 2016

Le président, M. Normand Bélanger, résume la rencontre.

### **15.4 Rapport des commissaires-parents**

La présidente du comité de parents, M<sup>me</sup> Chantal Coutu, résume leur rencontre du 25 mai 2016.

### **15.5 Rapport de la direction générale**

La directrice générale, M<sup>me</sup> Claudine Millaire, présente son rapport.

## **16. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Il n'y a aucune question du public.

## **17. AUTRE AFFAIRE**

Il n'y a aucune autre affaire.

## **18. CORRESPONDANCE**

Il n'y a aucune correspondance déposée.

## **19. DÉPÔT DE DOCUMENTS :**

### **19.1 Factures de plus de 15 000 \$**

Dépôt de la liste des factures de plus de 15 000 \$ pour la période du 16 avril 2016 au 15 mai 2016.

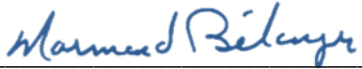
## **20. QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES COMMISSAIRES**

Le commissaire Stéphane Gauthier se questionne au sujet d'un remplacement.

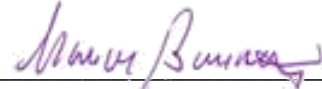
**21. CC-2016-06-1571 : LEVÉE DE LA SÉANCE**

La commissaire Nancy Roussel propose la levée de la séance à 21 h 55.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Normand Bélanger, président**



**Claude Boudrias, secrétaire général**

*PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire Pierre-Neveu tenue le mardi 21 juin 2016, au bureau administratif de la Commission scolaire, au 525, rue de la Madone, Mont-Laurier, à compter de 19 h.*

*Sont présents le président Normand Bélanger et les commissaires Claude Jean, Isabelle Gaudreau, Stéphane Gauthier, Benoit-N. Legault, Marie-Hélène Parent et Nancy Roussel ainsi que la commissaire-parent pour le primaire Joanie Thibault et la commissaire-parent pour le secondaire Carolyn Rolf.*

*Sont absents les commissaires Pierre Charbonneau et Nathalie Dallaire ainsi que la commissaire-parent pour les EHDAA Chantal Coutu.*

*Sont également présents la directrice générale, M<sup>me</sup> Claudine Millaire, la directrice des ressources financières, M<sup>me</sup> Annie Lamoureux et le secrétaire général, M. Claude Boudrias.*

## **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le président, M. Normand Bélanger, préside la rencontre. La séance est ouverte à 19 h 20.

Le président s'assure que la procédure de convocation a été respectée tel que requis par la Loi, notamment que cet avis a été transmis à tous les membres du conseil.

## **2. VÉRIFICATION DU QUORUM**

Après la prise des présences, le secrétaire général, M. Claude Boudrias, confirme qu'il y a quorum.

## **3. CC-2016-06-1572 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

La commissaire Isabelle Gaudreau propose que l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. Ouverture de la séance.
2. Vérification du quorum.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Procès-verbal de la séance du 7 juin 2016 :
  - 4.1 Adoption.
  - 4.2 Suivi.
5. Période de questions et correspondance des élèves.
6. Période de questions du public.
7. Enjeu(x) politique(s) :
  - 7.1 Remplacement de la direction générale adjointe à temps partiel.
  - 7.2 Nomination : contremaître mécanique au Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier.
  - 7.3 Nomination à la direction de l'École des Trois Sentiers.
8. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources financières :
  - 8.1 Politique de frais de déplacement.
  - 8.2 Taux d'intérêt sur les comptes impayés.

- 8.3 Frais chargés aux notaires.
- 9. Information :
  - 9.1 Rapports de délégation ou de représentation
    - 9.1.1 Comité consultatif du transport du 8 juin 2016.
  - 9.2 Rapport des commissaires-parents (9 juin 2016).
- 10. Période de questions du public.
- 11. Correspondance.
- 12. Dépôt de documents :
  - 12.1 Facture de plus de 15 000 \$.
- 13. Questions et commentaires des commissaires.
- 14. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **4. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 JUIN 2016**

##### **4.1 CC-2016-06-1573 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 JUIN 2016**

---

Le commissaire Benoit-N. Legault propose que le procès-verbal de la séance du 7 juin 2016 soit adopté tel qu'expédié par le secrétaire général, sans que ce dernier soit tenu d'en faire lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **4.2 SUIVI**

##### 12.1 Organisation scolaire 2016-2017

La directrice générale, M<sup>me</sup> Claudine Millaire, fait référence à une lettre transmise aux membres relativement aux maternelles 4 ans.

#### **5. PÉRIODE DE QUESTIONS ET CORRESPONDANCE DES ÉLÈVES**

Il n'y a aucune question ni correspondance des élèves.

#### **6. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Il n'y a aucune question du public.

#### **7. ENJEU(X) POLITIQUE(S) :**

##### **7.1 CC-2016-06-1574 : REMPLACEMENT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE À TEMPS PARTIEL**

---

**Description de la situation :** En raison d'un congé à traitement différé de la directrice générale adjointe, M<sup>me</sup> Manon Plouffe, et pour assurer la bonne gestion de la Commission scolaire en cas d'absence ou d'empêchement de la direction générale, il est nécessaire de nommer une direction générale adjointe à temps partiel.

**ATTENDU** l'importance d'exercer les pouvoirs et fonctions en cas d'absence ou d'empêchement de la direction générale;

**ATTENDU** la recommandation de la directrice générale;

**IL EST PROPOSÉ PAR** le président Normand Bélanger

**DE NOMMER** Claude Boudrias à titre de directeur général adjoint à temps partiel pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 31 décembre 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**7.2 CC-2016-06-1575 : NOMINATION : CONTREMAITRE MÉCANIQUE AU CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE DE MONT-LAURIER**

---

**Description de la situation :** Suite à l'affichage du concours C-03-15-16, le comité de sélection des gestionnaires s'est réuni pour procéder aux entrevues des candidats afin de combler le poste de contremaître mécanique au Centre de formation professionnelle (CFP) de Mont-Laurier.

**ATTENDU** l'affichage du concours C-03-15-16;

**ATTENDU QUE** le comité de sélection des gestionnaires s'est réuni pour procéder aux entrevues des candidats afin de pourvoir le poste de contremaître mécanique au Centre de formation professionnelle (CFP) de Mont-Laurier;

**ATTENDU** la recommandation dudit comité;

**IL EST PROPOSÉ PAR** le commissaire Stéphane Gauthier

**D'OCTROYER** le poste de contremaître mécanique du CFP de Mont-Laurier à monsieur Yves Lajeunesse.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**7.3 CC-2016-06-1576 : NOMINATION À LA DIRECTION DE L'ÉCOLE DES TROIS SENTIERS**

---

**Description de la situation :** Un poste de direction à l'École des Trois Sentiers a été ouvert suite au concours C-04-15-16.

**ATTENDU** l'ouverture du poste de direction de l'École des Trois Sentiers suite au concours C-04-15-16;



**ATTENDU** les entrevues effectuées;

**ATTENDU** la recommandation du comité des ressources humaines;

**IL EST PROPOSÉ PAR** le commissaire Claude Jean

**QUE** le conseil des commissaires nomme M. Luc Séguin directeur de l'École des Trois Sentiers à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016, le tout conformément au *Règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **8. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES :**

### **8.1 CC-2016-06-1577 : POLITIQUE DE FRAIS DE DÉPLACEMENT**

**Description de la situation** : Une précision est proposée à la politique de frais de déplacement concernant l'application de la prime de covoiturage.

**ATTENDU QUE** la Commission scolaire Pierre-Neveu encourage le covoiturage de son personnel;

**ATTENDU QUE** l'application de la prime de covoiturage a besoin d'être précisée;

**ATTENDU** la recommandation du comité de vérification;

**IL EST PROPOSÉ PAR** la commissaire Joanie Thibault

**D'ADOPTER** la modification à la *Politique de frais de déplacement* RF-2014-01.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **8.2 CC-2016-06-1578 : TAUX D'INTÉRÊT SUR LES COMPTES IMPAYÉS**

Les membres discutent de la proposition.

**Description de la situation** : La *Loi sur l'instruction publique* ne fixant pas de taux maximal sur les comptes de taxes, il revient à la Commission scolaire de déterminer ce taux. Ce taux d'intérêt est aussi utilisé pour l'ensemble des comptes impayés.

**VU** l'article 316 de la *Loi sur l'instruction publique* qui oblige la Commission scolaire à fixer un taux d'intérêt pour la taxe scolaire.

**ATTENDU** la nécessité de fixer un taux d'intérêt pour les comptes impayés;

**ATTENDU** l'analyse comparative des taux d'intérêt des comptes impayés sur le territoire des commissions scolaires des régions de Laval, Laurentides, Lanaudière;

**ATTENDU** la recommandation du comité de vérification;

**IL EST PROPOSÉ PAR** le commissaire Stéphane Gauthier

**D'ÉTABLIR** le taux d'intérêt sur les comptes impayés à 18 %.

Le vote a été demandé :

Pour : 5

Contre : 2

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Une évaluation de l'impact de cette décision sera effectuée par le Service des ressources financières.

### **8.3 CC-2016-06-1579 : FRAIS CHARGÉS AUX NOTAIRES**

**Description de la situation** : La Commission scolaire offre un service particulier et accéléré d'émission de relevé de taxes scolaires sur demande d'un professionnel mandataire d'un contribuable, lorsque requis aux fins d'une transaction immobilière.

**ATTENDU QUE** la Commission scolaire Pierre-Neveu impose et perçoit la taxe scolaire sur son territoire, conformément à la *Loi sur l'instruction publique*;

**ATTENDU QUE** la Commission scolaire offre un service particulier et accéléré d'émission de relevé de taxes scolaires sur demande d'un professionnel mandataire d'un contribuable, lorsque requis aux fins d'une transaction immobilière;

**ATTENDU** l'analyse comparative des frais chargés aux notaires sur le territoire des commissions scolaires des régions de Laval, Laurentides, Lanaudière;

**ATTENDU** la recommandation du comité de vérification;

**IL EST PROPOSÉ PAR** la commissaire Marie-Hélène Parent

**DE FIXER** à 25 \$ le tarif applicable au service particulier et accéléré d'émission de relevé de taxes scolaires sur demande d'un professionnel mandataire d'un contribuable, lorsque requis aux fins d'une transaction immobilière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **9. INFORMATION**

## **9.1 Rapports de délégation ou de représentation**

### 9.1.1 Comité consultatif du transport du 8 juin 2016

La commissaire Marie-Hélène Parent résume la rencontre.

## **9.2 Rapport des commissaires-parents**

La vice-présidente du comité de parents, M<sup>me</sup> Joanie Thibault, résume la rencontre.

## **10. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Madame Danielle Nault, du Syndicat du personnel de l'enseignement des Hautes-Rivières, présente ses commentaires sur la *Politique de frais de déplacement* :

- . La distance des chartes versus la distance réelle;
- . L'admissibilité des frais des routes à péage.

## **11. CORRESPONDANCE**

Il n'y a aucune correspondance déposée.

## **12. DÉPÔT DE DOCUMENTS :**

### **12.1 Factures de plus de 15 000 \$**

Dépôt de la liste des factures de plus de 15 000 \$ pour la période du 16 mai 2016 au 15 juin 2016.


## **13. QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES COMMISSAIRES**

La commissaire Joanie Thibault trouve abordables les frais chargés aux parents pour l'Aventure T.

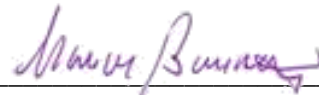
## **14. CC-2016-06-1580 : LEVÉE DE LA SÉANCE**

La commissaire Nancy Roussel propose la levée de la séance à 20 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Normand Bélanger, président



Claude Boudrias, secrétaire général

*PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire Pierre-Neveu tenue le mardi 28 juin 2016, au bureau administratif de la Commission scolaire, au 525, rue de la Madone, Mont-Laurier, à compter de 19 h.*

*Sont présents le président Normand Bélanger et les commissaires Nathalie Dallaire, Claude Jean, Isabelle Gaudreau, Stéphane Gauthier, Benoit-N. Legault, Marie-Hélène Parent et Nancy Roussel ainsi que la commissaire-parent pour les EHDAA Chantal Coutu, la commissaire-parent pour le primaire Joanie Thibault et la commissaire-parent pour le secondaire Carolyn Rolf.*

*Est absent le commissaire Pierre Charbonneau.*

*Sont également présents la directrice générale, M<sup>me</sup> Claudine Millaire, la directrice des ressources financières, M<sup>me</sup> Annie Lamoureux et le secrétaire général, M. Claude Boudrias.*

## **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le président, M. Normand Bélanger, préside la rencontre. La séance est ouverte à 19 h 02.

Le président s'assure que la procédure de convocation a été respectée tel que requis par la Loi, notamment que cet avis a été transmis à tous les membres du conseil.

## **2. VÉRIFICATION DU QUORUM**

Après la prise des présences, le secrétaire général, M. Claude Boudrias, confirme qu'il y a quorum.

## **3. CC-2016-06-1581 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le commissaire Benoit-N. Legault propose que l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. Ouverture de la séance.
2. Vérification du quorum.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Procès-verbal de la séance du 21 juin 2016 :
  - 4.1 Adoption.
  - 4.2 Suivi.
5. Période de questions et correspondance des élèves.
6. Période de questions du public.
7. Enjeu(x) politique(s) :
  - 7.1 Politique de rémunération des commissaires.
  - 7.2 Méthode de calcul : rémunération des commissaires.
  - 7.3 Confirmation de postes de directions.
  - 7.4 Nomination de directions adjointes.
8. Sujet(s) relatif(s) à la Direction générale :
  - 8.1 Modification à la structure administrative.

9. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources financières :
  - 9.1 Budget 2016-2017.
  - 9.2 Budget des écoles et des centres 2016-2017.
10. Période de questions du public.
11. Questions et commentaires des commissaires.
12. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **CC-2016-06-1582 : AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

Il est proposé par la commissaire Chantal Coutu d'ajourner la séance jusqu'à 20 h 15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **CC-2016-06-1583 : RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le commissaire Stéphane Gauthier propose la réouverture de la séance, il est 20 h 47.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **4. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 JUIN 2016**

#### **4.1 CC-2016-06-1584 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 JUIN 2016**

La commissaire Joanie Thibault propose que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 juin 2016 soit adopté tel qu'expédié par le secrétaire général, sans que ce dernier soit tenu d'en faire lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **4.2 SUIVI**

Il n'y a aucun suivi.

### **5. PÉRIODE DE QUESTIONS ET CORRESPONDANCE DES ÉLÈVES**

Il n'y a aucune question ni correspondance des élèves.

### **6. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Il n'y a aucune question du public.

## **7. ENJEU(X) POLITIQUE(S) :**

### **7.1 CC-2016-06-1585 : POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES COMMISSAIRES**

**Description de la situation :** La *Politique de rémunération des commissaires* a été révisée par les membres du comité de vérification.

**VU** l'article 175 de la *Loi sur l'instruction publique* qui habilite le conseil des commissaires à fixer la rémunération qui peut être versée à ses membres pour les services qu'ils rendent à la Commission scolaire;

**VU** le décret n° 571-2015 du 30 juin 2015 qui détermine les montants annuels maxima de la rémunération pouvant être versés à l'ensemble des membres du conseil des commissaires d'une commission scolaire;

**ATTENDU** le besoin d'actualiser la *Politique de rémunération des commissaires* en fonction de la méthode de calcul;

**ATTENDU** la recommandation du comité de vérification;

**IL EST PROPOSÉ PAR** le commissaire Claude Jean

**D'ADOPTER** la *Politique de rémunération des commissaires* CC-2016-01.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **7.2 CC-2016-06-1586 : MÉTHODE DE CALCUL : RÉMUNÉRATION DES COMMISSAIRES**

**Description de la situation :** L'article 175 de la *Loi sur l'instruction publique* habilite le conseil des commissaires à fixer la rémunération qui peut être versée à ses membres pour les services qu'ils rendent à la Commission scolaire dans le respect du décret n° 571-2015 du 30 juin 2015.

**VU** l'article 175 de la *Loi sur l'instruction publique* qui habilite le conseil des commissaires à fixer la rémunération qui peut être versée à ses membres pour les services qu'ils rendent à la Commission scolaire;

**VU** le décret n° 571-2015 du 30 juin 2015 qui détermine les montants annuels maxima de la rémunération pouvant être versés à l'ensemble des membres du conseil des commissaires d'une commission scolaire;

**VU** la *Politique de rémunération des commissaires*;

**ATTENDU QUE** la *Méthode de calcul : rémunération des commissaires* a été établie en tenant compte de la *Politique de rémunération des commissaires*;

**ATTENDU** la recommandation du comité de vérification;

**IL EST PROPOSÉ PAR** la commissaire Marie-Hélène Parent

**D'ADOPTER** la proposition n° 2 de la *Méthode de calcul : rémunération des commissaires* 2016-2017 telle que présentée par la direction du Service des ressources financières.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **7.3 CONFIRMATION DE POSTES DE DIRECTIONS**

#### **CC-2016-06-1587 : NOMINATION DE LA DIRECTION DE L'ÉCOLE AUX QUATRE VENTS**

**Description de la situation** : Monsieur Vincent Mainville occupe depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015 le poste de direction de l'École aux Quatre Vents, mais doit être confirmé dans ce poste suite à une évaluation par la direction générale.

**ATTENDU QUE** la direction générale a procédé à l'évaluation de monsieur Vincent Mainville;

**ATTENDU** une évaluation positive de la direction générale;

**ATTENDU** la recommandation de la direction générale;

**IL EST PROPOSÉ PAR** la commissaire Isabelle Gaudreau

**DE NOMMER** monsieur Vincent Mainville au poste de directeur de l'École aux Quatre Vents pour un terme indéfini.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **CC-2016-06-1588 : NOMINATION DE LA DIRECTION DE L'ÉCOLE DE FERME-NEUVE ET DES RIVIÈRES**

**Description de la situation** : Madame Julie Bellavance occupe depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015 le poste de direction de l'École de Ferme-Neuve et des Rivières, mais doit être confirmée dans ce poste suite à une évaluation par la direction générale.

**ATTENDU QUE** la direction générale a procédé à l'évaluation de madame Julie Bellavance;

**ATTENDU** une évaluation positive de la direction générale;

**ATTENDU** la recommandation de la direction générale;

**IL EST PROPOSÉ PAR** la commissaire Marie-Hélène Parent

**DE NOMMER** madame Julie Bellavance au poste de directrice de l'École de Ferme-Neuve et des Rivières pour un terme indéfini.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CC-2016-06-1589 : NOMINATION D'UNE DIRECTION ADJOINTE DE L'ÉCOLE  
POLYVALENTE SAINT-JOSEPH**

---

**Description de la situation** : Madame Mariève Dumoulin occupe depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015 un poste de direction adjointe de l'École Polyvalente Saint-Joseph, mais doit être confirmé dans ce poste suite à une évaluation par la direction générale.

**ATTENDU QUE** la direction générale a procédé à l'évaluation de madame Mariève Dumoulin;

**ATTENDU** une évaluation positive de la direction générale;

**ATTENDU** la recommandation de la direction générale;

**IL EST PROPOSÉ PAR** la commissaire Carolyn Rolf

**DE NOMMER** madame Mariève Dumoulin au poste de directrice adjointe de l'École Polyvalente Saint-Joseph pour un terme indéfini.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **7.4 NOMINATION DE DIRECTIONS ADJOINTES**

**CC-2016-06-1590 : NOMINATION D'UNE DIRECTION ADJOINTE AU CENTRE DE  
FORMATION PROFESSIONNELLE DE MONT-LAURIER**

---

**Description de la situation** : Un poste de direction adjointe au Centre de formation professionnelle (CFP) de Mont-Laurier a été ouvert suite au concours C-06-15-16.

**ATTENDU** l'ouverture du poste de direction adjointe au Centre de formation professionnelle (CFP) de Mont-Laurier suite au concours C-06-15-16;

**ATTENDU** la recommandation du comité des ressources humaines;

**IL EST PROPOSÉ PAR** la commissaire Nathalie Dallaire



**QUE** le conseil des commissaires nomme Mme Marie-Hélène Brousseau directrice adjointe au CFP de Mont-Laurier, à 20 % de tâche, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016, le tout conformément au *Règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CC-2016-06-1591 : NOMINATION D'UNE DIRECTION ADJOINTE À L'ÉCOLE DU MÉANDRE**

---

**Description de la situation** : Un poste de direction adjointe à l'École du Méandre a été ouvert suite au concours C-05-15-16.

**ATTENDU** l'ouverture du poste de direction adjointe à l'École du Méandre suite au concours C-05-15-16;

**ATTENDU** la recommandation du comité des ressources humaines;

**IL EST PROPOSÉ PAR** la commissaire Chantal Coutu

**QUE** le conseil des commissaires nomme Mme Élane Boulianne directrice adjointe à l'École du Méandre, à 80 % de tâche, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016, le tout conformément au *Règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**8. SUJET(S) RELATIF(S) À LA DIRECTION GÉNÉRALE :**

**8.1 CC-2016-06-1592 : MODIFICATION DE LA STRUCTURE ADMINISTRATIVE DES CADRES 2016-2017**

---

**Description de la situation** : La Commission scolaire est administrée par un conseil des commissaires. Dans le cadre de ses fonctions et de ses pouvoirs, le conseil des commissaires doit adopter la structure administrative.

**ATTENDU** les recommandations du rapport d'analyse organisationnelle;

**ATTENDU** la consultation effectuée en comité consultatif de gestion (CCG);

**ATTENDU QUE** les modifications apportées à la structure administrative ont été présentées en séance de travail;

**ATTENDU** la recommandation de la direction générale;

**IL EST PROPOSÉ PAR** la commissaire Isabelle Gaudreau

**QUE** soit adoptée la structure administrative 2016-2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**9. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES :**

**9.1 CC-2016-06-1593 : BUDGET 2016-2017**

**Description de la situation :** La Commission scolaire doit adopter et transmettre au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport son budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire suivante.

**ATTENDU QUE**, conformément à la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., c. I-13.3), la Commission scolaire Pierre-Neveu doit adopter et transmettre au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport son budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire 2016-2017;

**ATTENDU QUE** ce budget prévoit un déficit d'exercice de 208 981 \$;

**ATTENDU QUE** le déficit d'exercice n'excède pas la limite d'appropriation du surplus accumulé au 30 juin 2015 autorisé par le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, exclusion faite de la valeur comptable nette des terrains ainsi que de la subvention de financement à recevoir relative à la provision pour avantages sociaux futurs au 30 juin 2015, limite qui s'établit à 309 297 \$;

**ATTENDU QUE** l'évaluation uniformisée qui a été utilisée pour l'établissement du taux de la taxe scolaire est établie au montant de 4 192 462 751 \$, en conformité avec la Loi et les règles budgétaires 2016-2017;

**ATTENDU QUE** ce taux respecte les limites prévues par la Loi;

**ATTENDU** les délais entourant l'adoption des règles budgétaires définitives par le gouvernement du Québec;

**ATTENDU** les délais entourant l'adoption du *Règlement sur le calcul du produit maximal de la taxe scolaire*;

**ATTENDU** la recommandation du comité de vérification et de la direction générale;

**IL EST PROPOSÉ PAR** le commissaire Stéphane Gauthier

**D'ADOPTER** le budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette et de le transmettre au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport sous réserve de l'adoption des règles budgétaires et du *Règlement sur le calcul du produit maximal de la taxe scolaire*.

**DE FIXER** le taux de la taxe scolaire comme suit :

- Fixation du taux de la taxe à tous les contribuables à 27,646 ¢ du 100 \$ d'évaluation uniformisée.

**DE MANDATER** la direction générale de s'assurer de la conformité des subventions pour l'année scolaire 2016-2017 à toute réglementation gouvernementale et, le cas échéant, de procéder aux ajustements nécessaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **9.2 CC-2016-06-1594 : BUDGET DES ÉCOLES ET DES CENTRES 2016-2017**

**Description de la situation** : La Commission scolaire doit approuver le budget de ses écoles et de ses centres.

**VU** les articles 95 et 110.4 de la *Loi sur l'instruction publique*, le conseil d'établissement des écoles et des centres adopte le budget annuel de l'établissement proposé par la direction;

**VU** l'article 276 de la *Loi sur l'instruction publique*, la Commission scolaire approuve le budget des écoles et des centres;

**ATTENDU QUE** chaque conseil d'établissement a adopté le budget de l'établissement;

**ATTENDU** les délais entourant l'adoption des règles budgétaires définitives par le gouvernement du Québec;

**IL EST PROPOSÉ PAR** le commissaire Benoit-N. Legault

**D'APPROUVER** le budget 2016-2017 des écoles et des centres totalisant 16 318 314 \$ ci-après identifié, sous réserve de l'adoption définitive des règles budgétaires par le gouvernement du Québec.

**DE MANDATER** la direction générale de s'assurer de la conformité des subventions et, le cas échéant, de procéder aux ajustements nécessaires.

École de la Lièvre-Sud	104 756 \$
École du Méandre (primaire et secondaire)	396 351 \$
École des Trois Sentiers	173 844 \$
École aux Quatre Vents	272 941 \$
École du Val-des-Lacs	166 183 \$
École Jean-XXIII	175 708 \$
École Saint-Eugène	181 001 \$
École de la Madone et de la Carrière	219 101 \$
École de Ferme-Neuve et des Rivières	248 061 \$
École Polyvalente Saint-Joseph	<u>1 119 420 \$</u>
<b>Sous-total :</b>	<b>3 057 366 \$</b>
Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier	10 999 334 \$
Centre d'éducation des adultes Christ-Roi et Impact	<u>2 261 614 \$</u>
<b>TOTAL</b>	<b><u>16 318 314 \$</u></b>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 10. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y a aucune question du public.

## 11. QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES COMMISSAIRES

Les membres échangent sur différents sujets pouvant favoriser la diplomation.

## 12. CC-2016-06-1595 : LEVÉE DE LA SÉANCE

La commissaire Nancy Roussel propose la levée de la séance à 22 h 02.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Normand Bélanger, président



Claude Boudrias, secrétaire général